



DEPARTEMENT PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN (DPAU)
Lab ETAP

MEMOIRE DE MASTER
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
Parcours Culture Constructive

**IDENTIFICATION ET VALORISATION DU CENTRE
HISTORIQUE DE LA VILLE DE MÉDÉA**

Présenté par : Skender Linda Ibtissem

**Sous la Direction de
Mme. Bousserak Malika**

Membres du Jury:

Président: Mme. Necissa

Membre: Mr. Seddoud

Année Universitaire : 2016/2017

- Dédicaces -

Du plus profond de mon cœur je dédie ce travail aux personnes qui me sont chères

A ma mère, la lumière de ma vie

A mon père, mon idole dans la vie

A mon frère, mon compagnon dans la vie

A mon fiancé, l'amour de ma vie.

A ma sœur de cœur et unique confidente Echaimaa

A toute ma famille et mes amies, en particulier, Sara, Ihssane et Zahra

Remerciements

Tout d'abord, je remercie Dieu, notre créateur de m'avoir donné les forces, la volonté et le courage afin d'accomplir ce travail.

J'adresse un grand remerciement à mon encadreur Mme Bousserak, pour ses remarques, ses conseils, sa disponibilité et surtout sa patience et sa compréhension. Qu'elle trouve ici le témoignage de ma profonde gratitude

Je voudrais également remercier tous les enseignants de l'institut qui m'ont aidé de loin ou de près pour l'élaboration de ce travail, ainsi que toutes les personnes travaillant dans les BET et notamment la direction de la culture.

Je tiens à remercier messieurs les membres du jury pour l'honneur qu'ils nous ont fait en acceptant de siéger à ma soutenance, tout particulièrement, Mme Necissa, pour m'avoir fait l'honneur de présider le jury de ce mémoire.

J'exprime ma profonde gratitude à mes chers parents, ma mère pour sa patience et son soutien morale ainsi que son encouragement constant, sans elle, je n'en serai pas là, mon père pour sa motivation dans mes études ainsi que son soutien continuel ainsi que mon frère pour son accompagnement, son soutien et sa bonne humeur.

Je tiens à remercier tout particulièrement mon cher fiancé Abdelhak, pour m'avoir épaulé moralement tous les jours ainsi que pour son aide précieuse.

Je remercie ma meilleure amie, la princesse de mon cœur Echaimaa, pour m'avoir soutenu et encouragé sans jamais perdre confiance en ma réussite.

Un grand merci à mes amies et collègues, Ihssane, Zahra et Sara, pour ces cinq années passés ensemble.

Finalement, je remercie tous les membres de ma famille, particulièrement, Chakib et Faudhil.

SOMMAIRE

CHAPITRE INTRODUCTIF :

1. INTRODUCTION GENERALE.....	1
2. PROBLEMATIQUE	2
3. HYPOTHESE	3
4. OBJECTIFS.....	4
5. METHODOLOGIE DE RECHERCHE	5
6. STRUCTURE DU MEMOIRE	6

PARTIE1 : EVOLUTION ET CONCEPT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	7
--	---

CHAPITRE 1 : DEFINITION ET COMPOSANT DU PATRIMOINE.

1. INTRODUCTION	8
2. DEFINITION DE LA NOTION DU PATRIMOINE.....	
3. LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PATRIMOINE	9
4. CONCLUSION	11

CHAPITRE 2 : EVOLUTION DE LA NOTION DE PATRIMOINE : DU MONUMENT HISTORIQUE A U PATRIMOINE URBAIN.

1. INTRODUCTION	12
2. EVOLUTION DE LA NOTION DE PATRIMOINE A TRAVERS L'HISTOIRE	
3. EVOLUTION DE LA NOTION DE PATRIMOINE SELON LES CHARTES INTERNATIONALES.....	13
4. CONCLUSION	16

CHAPITRE 3 : CONCEPTS DE CONSERVATION DES VILLES HISTORIQUES.

1. INTRODUCTION	17
2. LA NOTION DU PATRIMOINE URBAIN ET SON EVOLUTION	
2.1 DEFINITION DE LA NOTION DE PATRIMOINE URBAIN	
2.2 APPARITION ET EVOLUTION DE LA NOTION DU PATRIMOINE URBAIN.....	19
3. LES OUTILS ET LES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE DES VILLES HISTORIQUES.....	22
3.1 NOTION DE SAUVEGARDE.....	
3.2 LES OUTILS ET LES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE	23
3.3 LES EXEMPLES DES OUTILS ET DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE.....	24
3.3.1 LES INSTRUMENTS ET OUTILS DE SAUVEGARDE EN FRANCE.....	
3.3.1.1 LE SECTEUR SAUVEGARDE	25
• CAS DE SECTEUR SAUVEGARDE DE VIEUX LYON	26
3.3.1.2 LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER(Z.P.P.A.U.P).....	28
• LE CAS DE LA ZPPAUP DES PENTES DE LA CROIX-ROUSSE A LYON	29
3.3.1.3 L'AIRES DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) ...	30
3.3.2 LES INSTRUMENTS ET OUTILS DE SAUVEGARDE EN ALGERIE	32
3.3.2.1 LE PLAN DE SAUVEGARDE.....	33
• CAS DE PLAN DE SAUVEGARDE DE LA CASBAH D'ALGER	
3.3.2.2 LES INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	36
• EXEMPLE DE CENTRE HISTORIQUE DE LA VILLE DE MEDEA	37
4. CONCLUSION.....	39

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	40
---------------------------------------	----

**PARTIE 2 : IDENTIFICATION DES ELEMENTS DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ET URBAIN DE LA VILLE DE MEDEA**
(CAS D'ETUDE)

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	41
<u>CHAPITRE 1 : LECTURE DE LA STRATIFICATION DE LA VILLE DE MEDEA.</u>	
1. INTRODUCTION	42
2. L'HISTOIRE URBAINE DE LA VILLE DE MEDEA	
2.1 L'EPOQUE ANTIQUE : JUSQU'EN 650 APRES JC	
2.2 L'EPOQUE ARABO-MUSULMANE	45
2.3 L'EPOQUE TURQUE	47
2.4 L'EPOQUE COLONIALE.....	51
3. SYNTHESE DE LA STRATIFICATION : DELIMITATION DU CENTRE HISTORIQUE ET IDENTIFICATION DES PREEXISTENCES HISTORIQUES.....	55
3.1. LES FORTIFICATIONS	56
3.2 LES LIEUX DE CULTES	59
3.2 LES HAMMAMS	59
3.3 L'AQUEDUC	
3.4 LES EDIFICES PUBLICS	62
3.4 LES DEMEURES PRINCIPALES	63
3.5 LES RUELLES	64
3.6 LES PLACES	65
4. CONCLUSION	66
<u>CHAPITRE 2 : PROJETS DE TRANSFORMATION DU CENTRE HISTORIQUE DE MEDEA.</u>	
1. INTRODUCTION.....	67
2. LES DIFFERENTS PROJETS DE L'EPOQUE COLONIAL	
2.1 LES TROIS PROPOSITIONS : LES PLANS D'ALIGNEMENTS.....	
2.2 CREATION DU QUARTIER EUROPEEN ET RESTRUCTURATION INTERNE DE LA CASBAH 1840-1850	68
3. LES ORIENTATIONS DES INSTRUMENTS DE L'EPOQUE POSTCOLONIAL SUR LE CENTRE HISTORIQUE	69
3.1 LE PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISE DE MEDEA	
3.2 PRESENTATION DU POS N° 21.....	70
4. LECTURE CRITIQUE DES DIFFERENTS INTERVENTIONS SUR LE CENTRE HISTORIQUE	71
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	72

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE	74
---------------------------	----

BIBLIOGRAPHIE.....	77
---------------------------	-----------

LES ANNEXES	76
--------------------------	-----------

ANNEXE N°1 : CARTE MONTRANT LES DEUX RUES: BELFORT ET MOISE AU NIVEAU DE CADASTRE DE MEDEA DE 1862 FEUILLES 15-11

ANNEXE N°2 : PLAN DE VILLE DE CENTRE VILLE DE MEDEA EN 1956

ANNEXE N°3 :PLAN CADASTRALE DE 1861

ANNEXE N°4 :PLAN CADASTRALE DE 1867

ANNEXE N°5 : CONSERNANT LA DEMOLUTION DE L'EGLISE DE MEDEA

ANNEXE N°6 : ARTICLE DE PRSSE

ANNEXE N°7 : ARTICLE DE PRESSE

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. LISTE DES FIGURES :

- Figure 1 : vue sur le site historique de Lyon.
- Figure 2 : le périmètre de site historique de Lyon inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998.
- Figure 3 : le secteur sauvegarder du vieux-Lyon
- Figure 4 : Vue des Pentes de la Croix Rousse
- Figure 5 : La Z.P.P.A.U.P des Pentes de la Croix Rousse
- Figure 6 : les sept sites en Algérie classé patrimoine mondial
- Figure 7 : Limites du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger
- Figure 8 : vue sur une ruelle de la vieille ville
- Figure 9: maison en ruine au niveau du tissu historique
- Figure 10: croquis de Titteri romain vers l'an 200
- Figure 11 : croquis montant la zone des sanhadjas dans la région du Titteri
- Figure 12: minaret de Djamaa Ahmar après restauration
- Figure 13: plaque commémorative de la mosquée Hanafite
- Figure 14 : plaque commémorative de la mosquée Malikite
- Figure 15: dar el Djamila (maison du bey)
- Figure 16 : photo ancienne de la synagogue de Médéa
- Figure 17 : photo actuel de la synagogue de Médéa
- Figure 18 : vue sur la ville Médéa en 1840
- Figure 19 : Divers édifices de Médéa 1840
- Figure 20 : Différentes vues sur les ponts de murs de l'enceinte préexistante.
- Figure 21 : photos anciennes et nouvelles sur les portes de Médéa
- Figure 22 : vue sur l'ancienne porte de la caserne
- Figure 23 : deux photos anciennes et une nouvelle sur le minaret de Djamaa Ahmar
- Figure 24 : photos ancienne et nouvelle sur la mosquée Malikite « Djamaa el-westani »
- Figure 25 : photos ancienne et nouvelle sur la mosquée Hanafite « Djamaa Si-Fodhil »
- Figure 26 : photo de la medersa de Sidi Slimane
- Figure 27 : photo du mausolée Sidi Berkani
- Figure 28 : photo ancienne et nouvelle du mausolée de Sidi Slimane
- Figure 29 : photos anciennes et nouvelles de la mosquée « El-Nour » ex église de Médéa
- Figure 30 : vue intérieur et extérieur du Hammam Sidi Slimane
- Figure 31 : vue actuelle sur l'aqueduc
- Figure 32 : photo ancienne et nouvelle de la mairie
- Figure 33 : photo ancienne et nouvelle de l'hôtel de l'orient
- Figure 34 : photo ancienne et nouvelle de Dar El Amir Abdelkader
- Figure 35 : Rue appelée Rue des frères Fekhar
- Figure 36 : photo ancienne et nouvelle de Dar El Amir Abdelkader
- Figure 37 : photos anciennes et nouvelles des places de Médéa

2. LES PLANCHES

Planche N°1 : plan hypothétique de la localisation des vestiges antiques.

Planche N°2 : plan hypothétique de l'étendue de la ville médiévale.

Planche N°3 : plan hypothétique montrant les traces et les éléments persistants de la ville à l'époque turque

Planche N°4 : planche montrant différentes vues de la ville de Médéa à l'époque coloniale

Planche N°5 : délimitation du centre historique de Médéa et l'identification des préexistences historiques.

Planche N°6 : les trois propositions d'aménagements.

ABSTRACT

Medea , a millennium small town ,has experienced several succession of the Romans , Arabs, the Ottoman and recently the French . Each of these periods has left a considerable heritage in matter of construction.

Nowdays ,Medea is suffering from noticeable loss of identity and degradation of its initial structure . Although a stream of consciousness arose in 1998 urging the Algerian authorities to take care of the national heritage, it was only in 2014 that a real step was taken ; it was represented as Sorting and Classifying the sites into a file which is getting polished and under publication since 2016 . Since then the town of Medea did not stop degrading.

The goal of this project is to try to recognize the historical town of Medea by delimiting its most laminated side and to identify the preexisting elements in order to evaluate them.

Our research is based initially on the knowledge of the term heritage , its definition , its evolution ,and also its concepts . Secondly the knowledge of the means used for the safeguard , the legislation , the national and international rules , with similar experiences . A historical study was also needed to know the urban evolution of the town in order to reveal the appropriate recommendations , take the right actions and elaborate operational procedures to safeguard this heritage .

KEYWORD: Heritage, Historic City, classification, values, procedures. To safeguard.

المدينة مدينة قديمة شهدت خلافة العديد من الحضارات بما في ذلك الرومان والعرب والعثمانيين والفرنسيين حيث، كل منها ترك أثره وصورته، في الوقت الحاضر، المدينة في خطر حيث تواجه مشاكل عديدة مثل تدهور تراثها وفقدان هويتها وهيكلها الأصلي.

لكن ظهر دعم هذا الإرث الذي تركه أجدادنا في وقت متأخر بعد الوعي الجزائري للحفاظ على التراث في عام 1998، ففي عام 2014 اقترح ملف التصنيف و لم ينشر منذ يونيو 2016 و حتى الآن مدينة المدينة القديمة لا تزال مهمشة وتدهور

الهدف من هذا العمل هو تحديد الجزء الأقدم من مدينة المدينة التاريخية و تحديد العناصر التاريخية الموجودة مسبقا التي تتمتع بقيم لا يمكن إنكارها، من أجل تحقيق معرفة قيمتها.

يركز بحثنا على معرفة مفهوم التراث: تعريفه وتطوره ومفاهيمه. ثانيا، معرفة أدوات الحفاظ عليها: التشريعات الوطنية والأجنبية المبينة في دراسات الحالة، أيضا عن الموثيق الدولية، حيث وكانت الدراسة التاريخية لمدينة المدينة ضرورية من أجل تحديد المركز التاريخي للمدينة و تحديد ما قبل وجودها للتفكير في وضع التوصيات والإجراءات التشغيلية لحماية هذا التراث.

كلمات الاساسية

التراث

المدينة التاريخية

تصنيف

القيم

الإجراءات

المحافظة / حماية

RESUME

Médéa, ville millénaire qui a connu la succession de nombreux établissements notamment les romains, les arabes, les ottomans et les français relativement récentes, dont chacune d'entre elles a laissé sa trace ainsi que son image, Actuellement, la ville est en péril où elle rencontre de nombreux problèmes comme la dégradation de son patrimoine, la perte de son identité et de sa structure originelle.

Cependant, la prise en charge de cet héritage laissé par nos ancêtre est apparue tardivement, après la prise de conscience algérienne en matière de sauvegarde de conservation de patrimoine en 1998, ce n'est qu'en 2014 qu'un dossier de classement a été initié qui est en instance de publication depuis juin 2016. A présent la vielle ville de Médéa ne cesse d'être marginalisé et dégradé.

L'objectif de ce travail est la délimitation de la partie la plus stratifié de la ville historique de Médéa, ainsi que l'identification des éléments historique préexistants dotés de valeurs incontestables, pour parvenir à leur valorisation.

Notre recherche porte en premier lieu sur la connaissance de la notion du patrimoine : sa définition, son évolution ainsi que ses concepts. En deuxième lieu, la connaissance des outils de sa sauvegarde: les législations nationales et étrangères illustrées avec des cas d'expériences, ainsi que les chartes internationales. L'étude historique de la ville de Médéa fut nécessaire afin de délimiter le centre historique et d'identifier ses préexistence pour réfléchir à l'élaboration de recommandations et des procédures opérationnelles pour la sauvegarde de cet héritage.

MOTS CLES : Patrimoine, Ville historique, classement, valeurs, procédures. Sauvegarde.

1. INTRODUCTION GENERALE:

La notion du patrimoine comptait au début que quelques objets et monuments significatifs et a évolué par la suite pour englober tous les biens du passé. Aujourd'hui le patrimoine fait partie des thèmes d'actualité qui font couler beaucoup d'encre tels que l'écologie, le développement durable, l'environnement ... ainsi dire, cette notion est devenue l'une des premières réflexions que l'homme contemporain veut promouvoir, malgré le développement et l'évolution que ce dernier a pu atteindre l'être humain est toujours à la recherche de son identité de ses origines qui constitue l'héritage qu'il doit protéger.

Cependant, la protection du patrimoine s'est faite progressivement suivant les différents faits de l'histoire, les traces du passé laissées pas les ancêtres qu'elle soit matérielle ou immatérielle, orale ou écrite, altérée ou intacte, sont les substances de l'héritage que l'humanité tente de sauvegarder suivant la richesse de chaque nation. De ce fait, plusieurs organisations internationales tels que ICOMOS, UNESCO, le conseil de l'Europe, organisation des pays de la Méditerranée ont promulgué différentes chartes : charte Athènes 1931, charte de Venise 1964, charte d'Amsterdam 1975, charte de Burra 1979..., recommandation : celle de 1980, de 1981, 1988 ..., et convention : celle de 1970, 1972 du patrimoine mondial, 1992 et celle de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel. Toutes ces chartes ont été promulguées afin de pouvoir mener des actions de sauvegarde de préservation et de sensibilisation à l'échelle internationale.

« Les anciennes villes ont toujours été transformées, remodelées et recomposées au cours du temps. Les villes nouvelles prennent naissance dans la majorité des cas à partir d'un noyau d'origine préexistant. La conquête des villes historiques, sur le plan politique, social et économique se consolide lorsque les lieux chargés de significations sont transformés par substitution pour de nouvelles valeurs d'usages. C'est pour cela que le centre-ville polarise les dynamiques multiples qui transforment sa forme et son contenu car il demeure le centre de gravité géométrique des relations urbaines et territoriales »¹.

La prise de conscience en Algérie des centres historiques en particulier du patrimoine en générale est tardive, elle a commencé en réalité que vers les années 1990, le concept de patrimoine culturel a largement évolué depuis la promulgation de la loi 98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel et sa prise en charge devient le centre d'intérêt

¹CHEVALIER J. et PEYON J.P., Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994, p11.in Titouche Ali, régénération du quartier youcef porte nador centre-ville média, mémoire de magister, EPAU, Alger 2002.P1

des différentes instances politiques², Mais ils sont toujours confronté aux problèmes liées notamment au manque de la formation et la sensibilisation mais aussi à sa prise en charge sur le terrain.

De nombreux décrets exécutifs sont établies chaque année au profit du patrimoine, des textes de lois sont venues préciser les conditions d'intervention sur des sites et monument historiques, parmi eux le décret exécutif N° 3- 324 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS)³. Malgré les programmes établis et les actions misent pour la protection du patrimoine national, certains parties de l'héritage patrimonial algérien se trouve complètement délaissé subissant l'usure du temps et les actions destructrices de l'homme. Les faits montrent une dégradation inexorable de l'héritage urbain et architectural : manque d'entretien, les tissus médiévaux et les centres des petites villes se dégradent⁴.

Le cas d'étude de la ville historique de Médéa est un exemple réaliste de ce phénomène de dégradation du patrimoine urbain, pourtant c'est l'une des villes millénaires jalonnées par le passage de plusieurs civilisations, dont chaque une a laissé un riche héritage et différentes traces matériel et immatériel. En vue de valoriser et de préserver ce patrimoine urbain et architectural délaissé au aléas du temps, Ainsi, la raison d'être de cette recherche est de faire connaître ce patrimoine, de l'identifier et de s'approfondir dans son histoire et faire sensibiliser les gens pour arriver enfin à engager des mesures convenable et affective pour sa conservation et sa valorisation par la suite, et de comprendre les différents acteurs et outils d'intervention au niveau national et international en vue de faire ressortir les défaillances national au niveau des outils et pouvoir les adapter à nos centres anciens pour les valoriser et les rehausser aux exigences contemporaines.

2. PROBLEMATIQUE :

Comme tous les pays de la méditerrané, l'Algérie a été confronté à divers civilisations qui se sont substitué à travers le temps, chaque une d'elle a produit une culture matérielle et immatérielle qui a procuré une diversité et une multiplicité dans son patrimoine.

² Zakia HAMMOUNI, Dossier : l'urgence de réapproprier notre patrimoine Vie des villes. p38.

³ Idem

⁴ GUERROUJ Taoufik, La question du patrimoine urbain et architectural en Algérie Revue algérienne d'anthropologie et de science humaine, site en ligne :(<https://insaniyat.revues.org/7892#tocto2n10>)

Médéa, « berceau de la civilisation et hymne à l'authenticité »⁵, est une ville millénaire qui a connu la succession de nombreux établissements notamment les romains, les arabes, les ottomans et les français relativement récentes, cette ville d'histoire et du savoir n'est plus aujourd'hui l'ancienne ville dynamique qui attirait les gens des quatre coins du monde, et dont le développement était harmonieux. Le patrimoine architectural de son centre historique est en état de détresse, sa dégradation s'accroît au fil du temps.

Restructuré à la période de la colonisation française, la ville traditionnelle de Médéa a été marginalisée, ses rues ses maisons ainsi que sa structure urbaine. Dès 1842, une grande surface de l'ancienne ville a été détruite pour construire le quartier militaire et bien d'autres interventions lourdes ont été élaborées sur la ville⁶.

Les instruments d'urbanisme apparus juste après l'indépendance tel que le PUD, ont décontextualisé la ville intra-muros en mettant l'accent sur les nouveaux centres villes projetés à l'extérieur du centre historique, ce qui a causé une marginalisation qui a engendré une déclinaison de ses activités commerciales et artisanales d'où la dégradation de son espace.

Les premières études sur la vieille ville de Médéa n'ont été établies qu'à partir de 1997 par le PDAU à travers le POS21 établie en 2002 mais cela n'a pas freiné sa dégradation à part quelques édifices isolés qui ont pu bénéficier d'une restauration. Actuellement, d'après la direction de la culture de la ville de Médéa un dossier de classement a été élaboré et n'attend que son approbation par la tutelle, néanmoins cette procédure est tardive par rapport à son patrimoine qui est très riche contenant des édifices qui datent de plusieurs années qui sont négligés et non reconnaissables non pas par les visiteurs et touristes mais aussi par les habitants même de la ville.

- **Comment reconnaître l'étendue de la ville historique et quel serait l'instrument qui va considérer la valeur historique de ce tissu ancien ?**
- **Quelle est la méthodologie qui permettra d'identifier les éléments du patrimoine architectural et urbain ?**
- **Quelles seront les procédures à prendre ou les stratégies à adopter pour la gestion des opérations de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine architectural et urbain de Médéa ?**

⁵ Titre d'ouvrage de l'auteur Malika Kamel, Un ouvrage promotionnel, édité par la wilaya de Médéa. 01/01/2006

⁶ TITOUCHE Ali, régénération du quartier Youcef porte Nador centre-ville Médéa, mémoire de magister, EPAU, Alger 2002.P1

3. HYPOTHESE :

Partant de la problématique posée, l'hypothèse avancée dans notre travail de recherche est la suivante :

La ville historique de Médéa nécessite une intervention globale sur son patrimoine urbain qui doit être délimité et sur son patrimoine architectural qui doit être identifié et reconnue, en impliquant tous les auteurs et usant de tous les outils efficaces, de fait de la stratification des civilisations qu'a connu la ville de Médéa, il existe probablement des édifices qui date de périodes anciennes et qui ont persisté jusqu'à nos jours mais ils restent inconnues, d'où leur dégradation et perte.

4. OBJECTIFS :

L'objectif principal attribué à ce travail est de parvenir à la délimitation de la partie la plus stratifiée de la ville de Médéa ainsi que l'identification des éléments préexistants dotés de valeurs incontestables, pour parvenir ensuite à valoriser ce patrimoine et donner une nouvelle image à l'ancienne ville afin de lui attribuer le cachet qu'elle avait autrefois.

Par ailleurs, une connaissance sur les différentes interventions urbaines au niveau du tissu ancien à travers l'histoire et en comparaison avec d'autres exemples, nous permettra de reconnaître les défaillances importantes dans la législation et les instruments d'urbanisme en vigueur dans l'intention de mettre en évidence des actions, des programmes et des procédures opérationnels pour la sauvegarde de cet héritage.

5. METHODOLOGIE DE RECHERCHE :

Afin d'atteindre l'objectif ciblé par notre recherche nous avons procédé selon deux phases, l'une qui s'appuie sur un cadrage théorique du processus d'évolution de la notion de patrimoine, du monument historique jusqu'à l'urbain, à travers l'histoire et selon les différentes chartes, ainsi que les concepts de conservation des villes en mettant l'accent sur des exemples nationaux et internationaux. L'autre qui est une phase analytique abordant le cas d'étude qui est la ville de Médéa à travers une approche historique qui vise à déterminer le processus de formation et de transformation de la ville historique de Médéa afin de délimiter

sa partie stratifiée, ainsi que les différents projets de transformations qu'a subi ce centre historique à travers le temps, dans le but de faire ressortir les insuffisance en matière d'outils de conservation de patrimoine urbain. Les informations recueillis sur la base de de fonds documentaires comportant des livres, des récits des voyageurs, des thèses, des revues, des sites internet, des instruments d'urbanisme, documents juridiques, les cartes, ainsi que des illustrations historiques et quelque documents cartographiques d'archives (voir annexes).

6. STRUCTURE DU MEMOIRE :

Le mémoire est structuré en deux grandes parties : la partie état de l'art ou de connaissances et une deuxième partie le cas d'étude, en plus de la partie introductive et la conclusion générale.

L'introduction générale comprend la problématique liée à l'objet de recherche, l'hypothèse fondée sur la délimitation du centre historique, les objectifs définissant la finalité de la recherche ainsi que la méthodologie d'approche.

La première partie qui est une phase cognitive s'appuie sur la notion, l'évolution et les concepts du patrimoine, elle comprend trois chapitres :

- le premier chapitre il est question de définir la notion du patrimoine tout en mettant l'accent sur l'existence d'une panoplie de définitions la concernant, aussi, de déterminer les composantes de celui-ci d'une manière générale.
- Le deuxième chapitre développe l'évolution de la notion de patrimoine, du monument historique au patrimoine urbain, à travers l'histoire d'une part, et à travers les chartes internationales d'une autre.
- Le troisième chapitre s'intéresse au patrimoine urbain et à son évolution en abordant sa définition et le développement de sa notion, ainsi que les outils et instruments de sauvegarde des villes historiques en définissant la notion de sauvegarde et ses instruments tout en mettant l'accent sur l'exemple de l'expérience française qui est réputée pour son juridisme en matière de patrimoine en plus d'être un pays référence pour l'Algérie en matière de législation. Ajoutant à cela l'exemple de l'expérience algérienne en matière de conservation et de sauvegarde de patrimoine urbain pour observer les défaillances au niveau de la législation algérienne.

La deuxième partie s'intéressera au cas d'étude qui est l'ancienne ville de Médéa et qui portera sur l'identification des éléments du patrimoine architectural et urbain de la ville de Médéa. Elle est composée de deux chapitres :

- Le premier chapitre on procédera à la lecture historique de la ville de Médéa qui illustre les transformations urbaine et architecturales à travers son évolution dans le temps dans le but de délimiter dans un premier lieu le noyau historique de Médéa et d'identifier les éléments préexistants dans un second lieu.
- Le deuxième chapitre en abordera les projets de transformations du centre historique, en allant des différents projets de l'époque coloniale jusqu'aux orientations et les instruments sur le centre historique de l'époque postcolonial, enfin comme synthèse de chapitre, une lecture critique des interventions, actions, et outils entrepris au niveau du centre historique permet de faire sortir les défaillances au niveau de la législation locale.

Le mémoire est conclu par une conclusion générale qui dressera un inventaire des principaux résultats obtenus, des recommandations requises.

PREMIERE PARTIE :

**EVOLUTION ET CONCEPT DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE**

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation du patrimoine.

Introduction

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE :

La première partie de ce mémoire s'intéresse à la notion du patrimoine, l'évolution et l'élargissement du sens qu'elle prend sachant qu'aujourd'hui, le patrimoine englobe de plus large composantes. Ces dernières, à leurs tours, vont être évoquées.

La connaissance des différentes formes d'évolutions de la notion de patrimoine a été indispensable afin de comprendre le développement de cette dernière, du concept de monument historique jusqu'à la prise en compte des ensembles, centres urbains et sites. Par la suite on abordera les concepts de conservations des villes historiques à travers l'explication du terme « patrimoine urbain » et la nécessité de sa préservation, sa conservation et sa mise en valeur suite à sa dégradation c'est pourquoi un processus de sauvegarde est nécessaire par l'appropriation des outils et des instruments de sauvegarde que l'on va atteindre.

1. INTRODUCTION :

Dans le chapitre suivant, on abordera la notion de patrimoine son origine et son sens au fil du temps ainsi que son large domaine d'extension, plus particulièrement ses différents composants qu'il soit un patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel.

L'intérêt de ce chapitre est d'acquérir un certain nombre de connaissance on ce qui concerne cette notion et ses composantes, et de participer à la «prise de conscience» de l'importance du patrimoine et à la responsabilité et le devoir de transmettre aux générations futures la mémoire du passé à travers ce qui suit.

2. DEFINITION DE LA NOTION DU PATRIMOINE :

« Le mot patrimoine vient du latin patrimonium qui signifie littéralement " l'héritage du père". A l'origine, il désigne l'héritage que l'on tient de son père et que l'on transmet à ses enfants. Il a alors un sens de bien individuel »⁷. Au fil du temps, Le sens du mot patrimoine a été élargi au bien collectif, de la communauté, de la nation, et même du monde, Il évoque une relation permanente avec l'héritage ancestral, « La notion de patrimoine dans son acceptation de bien collectif peut se définir comme l'ensemble des richesses d'ordre culturel – matérielles et immatérielles – appartenant à une communauté, héritage du passé ou témoins du monde actuel. Le patrimoine est aussi bien naturel que culturel »⁸.

Donc « le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intactes aux générations futures. On dépasse alors la simple propriété personnelle »⁹.

« Le patrimoine en plus d'être objet devient donc également un symbole. La ressource symbolique qu'il représente permet de donner ou de redonner corps à un groupement humain. Il marque la fabrication de la pensée d'un rapport au monde. "Le groupe humain s'auto représente, s'auto-construit ainsi à travers le patrimoine qu'il fait émerger, conserve et transmet. Pour cela se met en place une dynamique de patrimonialisation qui a pour objectif de faire passer des éléments constitutifs du groupe à une dimension patrimoniale." »¹⁰. Il est alors considéré comme un fait majeur qui représente l'identité et la continuité d'une société

⁷ Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise - fiche enseignant: « La notion de patrimoine » p.1

⁸ Idem

⁹ HAMMA Walid, Intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils Le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université Abou Bakr Belkaïd – Tlemcen, juillet 2011, p8

¹⁰ BENSEDDIK SOUKI HABIBA, la valorisation des monuments historiques en Algérie le cas du palais de l'agha a Ferdjioua, mémoire de magistère, université mentouri, Constantine, Juin 2012, p18

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 1 : Définition et composant du patrimoine.

donné et un résultat de son talent. De ce fait, le patrimoine doit être sauvegardé et mis en valeur à fin d'être partagé et transmis aux générations futures.

3. LES DIFFERENTS COMPOSANTES DE PATRIMOINE :

Le patrimoine est un ensemble multiple et complexe, ce dernier concerne tout bien à valeur patrimoniale qu'il soit matériel ou immatériel allant du monument historique et sites aux objets d'arts et aux traditions, il s'étale aussi jusqu'au patrimoine naturel et paysager. Ainsi le patrimoine englobe plusieurs composantes dont :

1. Le patrimoine culturel matériel :

Conformément à l'article 1er de la Convention de 1972¹¹ de l'UNESCO pour la protection mondiale de patrimoine culturel et naturel, en sa dix-septième session, le patrimoine culturel est constitué de :

- **monuments** : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- **ensembles** : groupes de constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- **sites** : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

2. Le patrimoine naturel :

Suivant l'article 2 de la précédente convention le patrimoine naturel est composé de :

- **les monuments naturels** constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique.
- **les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées**, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

¹¹ « Textes fondamentaux de la Convention du patrimoine mondial de 1972 ».

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.

Chapitre 1 : Définition et composant du patrimoine.

- **les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées**, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

3. Le patrimoine mixte culturel et naturel et les paysages culturels :

Les textes fondamentaux de la convention du patrimoine mondial de 1972¹² établissent que :

- **Des biens sont considérés comme « patrimoine mixte culturel et naturel »** s'ils répondent à une partie ou à l'ensemble des définitions du patrimoine culturel et naturel figurant aux articles 1 et 2 de la Convention.

- **Les paysages culturels** sont des biens culturels et représentent les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » mentionnées à l'article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence des contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, externes aussi bien qu'internes.

4. Le patrimoine culturel subaquatique :

Conformément à la définition de l'article 1 de la convention de 2001 de L'UNESCO¹³, le "patrimoine culturel subaquatique" consiste en toutes les traces d'existence humaine présentant un caractère culturel, historique ou archéologique qui sont immergées, partiellement ou totalement, périodiquement ou en permanence, depuis 100 ans au moins, et notamment :

- les sites, structures, bâtiments, objets et restes humains, ainsi que leur contexte archéologique et naturel.

- les navires, aéronefs, autres véhicules ou toute partie de ceux-ci, avec leur cargaison ou autre contenu, ainsi que leur contexte archéologique et naturel.

- les objets de caractère préhistorique.

5. Le patrimoine culturel immatériel :

La Convention de 2003 de l'UNESCO¹⁴, indique que le patrimoine culturel immatériel est formé des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que des instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que des

¹² « Textes fondamentaux de la Convention du patrimoine mondial de 1972 », op.cit. Paragraphe 46 et 47

¹³ Convention de 2001, Art. 1 par. 1(a)

¹⁴ Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Article 2

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.

Chapitre 1 : Définition et composant du patrimoine.

communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.

4. CONCLUSION :

Le concept de patrimoine a toutefois évolué au cours de ses dernières décennies, il a connu une expansion considérable par l'intégration progressive de nouveaux types de biens et par l'élargissement des étendues géographiques dans lesquelles ces derniers s'inscrivent, ceci au gré d'une sensibilité patrimonial en perpétuel mouvement. Cependant son évolution est devenu un intérêt mondial d'où la création de multiples organisations que nous allons évoquer dans le chapitre qui suit.

1. INTRODUCTION :

D'abord restreint à des objets prestigieux, le patrimoine a connu une évolution dans son sens et une expansion considérable par l'intégration progressive de nouveaux types de biens et par l'élargissement des étendues géographiques dans lesquelles ces derniers s'inscrivent.

Dans ce chapitre on essayera de définir l'évolution de la notion de patrimoine à travers l'histoire depuis les sociétés primitive jusqu'à la révolution française, aussi à travers les chartes et les conventions des différentes associations et organisations tels que L'UNESCO.

2. EVOLUTION DE LA NOTION DE PATRIMOINE A TRAVERS L'HISTOIRE :

Les premières valeurs des sociétés primitives été la survie puis le développement, c'est pourquoi ils ont considéré leurs biens d'une manière purement matérialiste, ils n'hésitent pas à défaut de quelconque utilité à détruire les monuments et les objets antérieurs ou à les réemployer.

Les seules exceptions concernent soit des biens ayant trait à la religion et possédant une valeur sacrée, soit des biens permettant d'affirmer le pouvoir en place de manière économique ou symbolique.

À l'antiquité dans la période gréco-romaine est apparue une certaine conscience de la valeur historique de quelque bien. Cependant, les écrits d'érudits grecs, pouvant être considérés comme les premiers inventaires patrimoniaux, notamment la fameuse liste des sept merveilles du monde attribuée à Philon de Byzance¹⁵, une première politique de protection est mise en place sous l'Empire romain.

Ce n'est qu'avec la Renaissance que la valeur du passé s'affirme réellement, avec le changement de comportement envers l'antiquité et l'apparition des deux approches humanistes et les artistes, la culture antique devient alors une référence : les valeurs et les canons artistiques de l'antiquité gréco-romaine charpente les critères du jugement esthétique de l'époque. Mais ces pratiques restent le fait d'une élite restreinte, ayant peu sinon pas d'influence sur le peuple.

Avec la révolution française, la notion de patrimoine est passé d'une notion qui désignait la conservation des bien privé et transmissible comme ceux de l'église et de la cour qui se concrétise à des œuvres d'art et des édifices religieux, à la conservation des propriétés

¹⁵ Philon de Byzance, un scientifique et ingénieur grec de la fin du IIIe siècle av. J.-C.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.

Chapitre 2 : Evolution de la notion de patrimoine : du monument historique au patrimoine urbain.

d'une commune, d'une nation. En effet ce patrimoine constituant désormais la propriété collective des citoyens, qui devient le symbole de l'identité nationale.

Le principe de collectivisation des œuvres est attribué à l'État, seul ce dernier a les compétences en matière de Conservation, de destruction et de mise en valeur, Paradoxalement cette période est fortement marquée par les destructions qui gagnent l'ensemble du pays et deviennent incontrôlables.

« Cependant, c'est à partir de 1830, sous Louis-Philippe, que se met en place une véritable politique patrimoniale et que des historiens sont chargés de reconstituer une histoire nationale. »¹⁶ Dans cette période apparaissent les premiers critères (esthétique, historique...) permettant d'attribuer le statut de patrimoine aux objets hérités. « Ce mouvement littéraire et artistique n'est pas isolé dans le reste du pays. Pour la première fois en France, on assiste à la mise en place d'une politique patrimoniale pour l'Etat. Celle-ci est alors exclusivement tournée vers les monuments historiques. la situation a changé, il ne s'agit pas de connaître seulement les monuments historiques, mais aussi de les protéger et de les restaurer. »¹⁷ Ainsi la notion de patrimoine en ce temps était très limitée.

3. EVOLUTION DE LA NOTION DE PATRIMOINE SELON LES CHARTES :

Pendant les dernières décennies la notion de patrimoine a évolué, notamment en Europe, à travers différents associations et organisations tel que l'UNESCO¹⁸ (L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), ICCROM¹⁹ (Le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels), ICOMOS²⁰ (Le Conseil international des monuments et des sites).

« Ainsi, la première charte qui a contribué au développement d'un vaste mouvement international c'est celle d'Athènes 1931. Ce mouvement s'est traduit par l'élaboration de documents nationaux, par l'activité importante de l'ICOM et de l'UNESCO qui a créé le centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. »²¹

¹⁶ Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise - FICHE ENSEIGNANT: « La notion de patrimoine » p2

¹⁷ BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA,op cit.p19

¹⁸L'UNESCO est une association mondiale de professionnels qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel.

¹⁹L'ICCROM est une organisation intergouvernementale qui se consacre à la préservation du patrimoine culturel dans le monde entier, à travers des programmes de formation, d'information, de recherche, de coopération, et de sensibilisation.

²⁰L'ICOMOS, est une organisation non gouvernementale, fondée à Varsovie en 1975, à l'initiative de L'UNESCO, ce conseil compte 9500 membres individuels dans 151 pays, cette organisation se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel.

²¹ BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA,op cit.p19

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.

Chapitre 2 : Evolution de la notion de patrimoine : du monument historique au patrimoine urbain.

Cette dernière a exposé les principes généraux et les doctrines concernant la protection des monuments afin d'étudier et de coordonner les différentes manières de veiller à la protection et à la conservation des monuments d'art et d'histoire. Également, la conférence a abordé de points sûrs, non seulement l'administration et la législation des monuments historiques et leur mise en valeur mais aussi tout ce qui concerne la dégradation de monuments et les matériaux de restauration. Cependant, dans cette charte le patrimoine concerne essentiellement les mouvements de restauration des monuments historiques.

Ce n'est qu'avec la Charte de Venise (1964), que la définition s'est élargie intégrant le "monument " à son "environnement rural et urbain ". « En fait, la charte de Venise (1964) est l'unique charte considérée en tant que tel, vu que celle d'Athènes de 1931 (et celle de la restauration italienne de 1932) ont été élaborées dans des conditions historiques spécifiques et s'étaient déroulées plutôt sous forme de réunion amicale entre professionnels, au cours de laquelle des problèmes ont été exposés en attendant d'avoir des propositions de solutions. »²²

La notion du patrimoine est alors partie de monument isolé à la reconnaissance de la ville historique. La charte de Venise a établi des articles sur la conservation et la restauration des monuments, site monumentaux et fouilles formuler sur un plan international et laisser à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En 1975 le conseil de l'Europe organisa le congrès sur le patrimoine Architectural européen qui a lieu à Amsterdam et dans lequel sont spécifiés les principes de conservation du patrimoine architectural. Aussi la méthode dénommée " conservation intégrée"²³ est inventée dans cette charte, elle agit à différents niveaux d'action et demande la mise en œuvre de moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques.

Ne s'étant pas figé à ce stade, d'autres efforts de réflexions ont été fournis pour faire évoluer la notion du patrimoine. L'organisation de L'ICOMOS (comité international des monuments et des sites) a adopté cinq autre charte : la charte internationale du tourisme culturel en 1976, la charte internationale des jardins et des sites historiques dite " charte de florence" en 1982, mais ce n'est qu' à travers les actes de la charte de Washington pour la sauvegarde des villes historique établie en 1987, que le patrimoine s'est élargie englobant ainsi les villes historiques avec leur environnement naturel ou anthropique, ces dernières sont

²² BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA ,op cit.p20

²³ Principe apparue dans le texte de la charte européenne du patrimoine architectural dite d'Amsterdam, 1975et qui signifie le résultat de l'action conjuguée des techniques de la restauration avec la recherche de fonctions appropriées.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.

Chapitre 2 : Evolution de la notion de patrimoine : du monument historique au patrimoine urbain.

considérés comme « documents historiques » et expression des « cultures urbaines traditionnelles ».

Pareillement dans ce qui a été prescrit dans la Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine²⁴, on entend par "sauvegarde des villes historiques" toutes les mesures nécessaires à leur protection, à leur conservation et à leur restauration ainsi qu'à leur développement cohérent et à leur adaptation harmonieuse à la vie contemporaine.

Cependant, il existe d'autres chartes telles que : La charte Internationale pour la Gestion du Patrimoine Archéologique en 1990, la charte Internationale sur la Protection et la Gestion du Patrimoine culturel subaquatique en 1996, la charte Internationale du Tourisme Culturel en 1999, la charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire en 1999, soutenues par d'autres publications qui ont été d'un apport considérable complétant la charte de Venise et celle de Washington.

En 2011, l'organisation de L'ICOMOS a élaboré en son dix-septième assemblée les principes de la charte pour la sauvegarde et la gestion des villes et ensembles urbains historiques en mettant à jour les approches et les considérations contenues dans la Charte de Washington en 1987 et la recommandation de Nairobi en 1976, ainsi la notion de « l'ensemble historique » est définie comme suit «les ensembles historiques sont constitués d'éléments matériels et immatériels. Les éléments matériels comprennent, en plus de la structure urbaine, des éléments architecturaux, des paysages dans et hors la ville, des vestiges archéologiques, des panoramas, profils, échappées visuelles et des sites remarquables. Les éléments immatériels comprennent des activités, des fonctions symboliques et historiques, des pratiques culturelles, des traditions, des souvenirs et des références culturelles qui constituent la substance de leur valeur historique».

« L'expansion typologique qui recouvre l'évolution du patrimoine du monument historique comme objet au patrimoine ensemble historique contient à l'intérieur de celle-ci une nouvelle notion qui est celle du "patrimoine urbain", notion apparue à la fin du 19^{ème} début du 20^{ème} siècle »²⁵

²⁴ La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Nairobi du 26 octobre au 30 novembre 1976 en sa dix-neuvième session.

²⁵ BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000. P16

4. CONCLUSION :

Témoin de l'histoire d'un peuple, le patrimoine acquis une importance dont la portée est mondiale, se cristallisant à travers les multiples chartes et conventions citées précédemment.

Le patrimoine actuel présente des caractéristiques différentes que l'ancien, il ne faut plus penser à protéger les monuments mais les abords de ces monuments ainsi que le tissu urbain qui les contient. Il est devenu alors plus général et diversifié, il représente la majorité des constructions existantes dans nos villes généralement dispersé, d'où se concrétise la notion de "patrimoine urbain" que nous allons tenter de détailler dans le prochain chapitre.

1. INTRODUCTION :

Dans ce chapitre, on essayera de faire la lumière sur le concept de patrimoine urbain et ses diverses dénominations et terminologies établie au fil du temps à travers les disciples du patrimoine, aussi on abordera son évolution suivant l'ordre chronologique.

De même on essayera d'exposer aussi les outils et les instruments de sauvegarde des villes historiques ainsi que les notions et les exemples qui nous permettront d'enrichir notre discours relatif à préservation des ensembles historiques.

2. LA NOTION DU PATRIMOINE URBAIN ET SON EVOLUTION :

2.1. DEFINITION DE LA NOTION DE PATRIMOINE URBAIN :

« Le patrimoine urbain est une valeur significative et exemplative d'une organisation spatiale transcendant l'évolution des modes et des techniques. C'est un fait capital dont les points de confirmation sont multiples et répartis aux quatre coins du monde »²⁵.

La notion du patrimoine urbain d'après F.CHOAY comprend « *tous tissus, prestigieux ou non, des villes et sites traditionnels préindustriels et du XIXème siècle, et tend à englober de façon plus générale tous les tissus urbains fortement structurés* ».

Cependant le patrimoine urbain connaît plusieurs dénominations et terminologies apparues dans les chartes et les conventions suivant leurs ordres chronologiques parmi eux ;

- Site historique et son voisinage²⁶ :

Le terme a été employé pour la première fois dans la charte d'Athènes en 1931. Il désigne la configuration propre du lieu occupé par une ville et qui lui fournit les éléments locaux de vie matérielle et les possibilités d'extension.

- Site urbain²⁷ :

Il a été employé dans la charte de Venise en 1964 et qui est une création qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique.

- Ensembles urbains²⁸ :

Le terme a été employé en 1972 dans la convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel où elle les définissait comme étant des groupes de

²⁵ HAMMA Walid, Intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils Le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université Abou Bakr Belkaïd Tlemcen, Juillet 2011, p20

²⁶ Idem, p20

²⁷ Idem

²⁸ HAMMA Walid, op.cit, p20

constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

- **Ensembles historiques ou traditionnels²⁹ :**

Le terme a été employé en 1976 dans la recommandation de Nairobi concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, où elle les définissait comme étant tout groupement de bâtiments, de constructions, d'espaces non bâtis en milieu urbain ou rural dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, préhistorique, historique, esthétique ou socio-culturel.

- **Ensembles architecturaux³⁰ :**

Le terme a été employé en 1985 dans la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, où elle les définissait comme étant tous groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique.

- **Zone urbaine historique³¹ :**

Le terme a été employé en 1987 dans la charte de Washington où elle distingue les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles.

- **Paysage urbain historique³²**

Le terme a été employé en 2005 dans le Mémorandum de Vienne. C'est une notion au-delà des centres historiques, ensembles et environs car elle inclut le contexte territorial et paysager. Ce dernier se compose d'éléments qui définissent son caractère tels que l'occupation des sols et leur affectation, l'aménagement de l'espace, les relations visuelles, la topographie et le terrain, la végétation et tous les éléments de l'infrastructure technique.

²⁹ Idem, p21

³⁰ Ibidem

³¹ Ibidem

³² Ibidem, p21

2.2. APPARITION ET EVOLUTION DE LA NOTION DU PATRIMOINE URBAIN :

La notion du patrimoine a évolué en fonction des théories et des doctrines, elle est passée des monuments historiques « objets isolés » aux villes historiques « ensembles urbains ».

F. Chaoy évoque le terme « invention du patrimoine urbain »³³ dans son ouvrage "allégorie du patrimoine", « Cette nouvelle notion assortie d'un projet de conservation est née à l'époque d'HAUSSMANN. On lui doit la conservation de nombreux édifices du vieux Paris malgré les destructions faites au nom de l'hygiène et de la modernité. Les vieux quartiers étaient perçus comme des obstacles à la salubrité, au trafic et à la contemplation des monuments du passé qu'il a fait dégager. »³⁴

De multiples facteurs ont fait que l'objectivité et la mise en histoire de l'espace urbain soit retardé³⁵ notamment l'échelle et la complexité de ce dernier, mais aussi l'absence avant le 19^{ème} siècle de cadastre, de documents cartographiques et d'archives qui puissent nous informer sur les modes de production et la transformation de celui-ci, environ un écart de quatre cent ans c'est écoulé entre l'invention de la notion du patrimoine qui se limitait au monument et celui de la ville historique, « cette dernière a dû attendre très longtemps pour qu'elle devienne un objet à part entière et non réductible à la somme de ses monuments. »³⁶

« Ce n'est qu'au 20^{ème} siècle que l'intérêt envers les villes commence à apparaître à travers ses institutions juridiques, politiques et religieuses et ses structures économiques et sociales. Entre la guerre mondiale et les années 80, certains historiens de l'art et chercheurs ont travaillé sur l'espace urbain, des travaux sur la morphologie de la ville préindustrielle ont été rédigés et ont contribué à formuler l'histoire de l'espace urbain. »³⁷

La patrimonialisation des villes historiques a été provoquée qu'après leurs dégradations consécutives à la révolution industrielle « la reconnaissance de la ville historique en tant que patrimoine a été provoquée par la transformation de l'espace urbain, bouleversements provoqués par la révolution industrielle tels que le bouleversement du milieu traditionnel, l'émergence d'autres échelles de viaire et de parcellaire. C'est par contraste que

³³ F. CHAOY, Allégorie du patrimoine, édition du seuil, Paris 1992, p135

³⁴ BOUSSERAK Malika, op cit, p 19

³⁵ F. CHAOY, op cit, p 137

³⁶ BOUSSERAK Malika, op cit, p19

³⁷ Idem

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

la ville ancienne devient objet d'investigation et d'études qui a conduit à l'apparition d'une nouvelle discipline que Cerda appela urbanisme. »³⁸

En effet, la notion de patrimoine urbain historique comme l'indique F.CHAOY « s'est constituée à contre-courant du processus d'urbanisation dominant. »³⁹ Qui s'attaché à détruire les ensembles historiques, Cette notion est illustré par F.CHAOY sous forme de trois approche : mémorielle, historique et historiale.

1. La tendance mémorielle :

C'est une approche relative à la mémoire, apparue en Angleterre dès le début des années 1860 sous la plume de J.RUSSKIN et un peu plus tard W.MORRIS, cette tendance considère les ensembles historiques au même titre que les édifices individuels de l'héritage historique à préserver, « c'est la ville entière qui semble joué le rôle d'un monument historique. La ville a joué le rôle mémorial de monuments préalablement non élevés à cette fin et comme tout établissement collectif traditionnel du monde, elle a le pouvoir d'enraciner ses habitants dans l'espace et le temps »⁴⁰

RUSKIN dans son approche n'était pas contre la modernité car « dans ses idées ne condamne pas la civilisation contemporaine car le progrès technique conditionne la production du bâti mais sans la qualité esthétique. Alors il se propose de chercher une voie d'une création contemporaine qui répond aux demandes originales d'une civilisation sous le coup d'une complète transformation technique, économique et sociale. L'analyse rationnelle des grands systèmes architecturaux et urbains permet de découvrir les principes qui restent immuables appliqués de manière diverse dans des civilisations différentes et permettent d'élaborer un nouveau système selon les conditions historiques actuelles. »⁴¹

2. La tendance historique :

C'est une approche relative à l'histoire, « cette tendance considère la ville historique comme un lieu où l'on peut dispenser un savoir. Cette tendance est largement expliquée dans l'oeuvre de l'architecte et l'historien C. SITTE, vers le milieu du 19^{ème} siècle. Dans sa théorie, la ville industrielle apparaît comme un objet appartenant au passé, vision opposée à celle de RUSKIN et à celle d'HAUSMANN »⁴², C.SITTE voit que la ville préindustrielle apparaît

³⁸ BOUSSERAK Malika, op cit, p19

³⁹ F.CHAOY, Allégorie du patrimoine, édition du seuil, Paris 1992, p139

⁴⁰ BOUSSERAK Malika, op cit , p20

⁴¹ Ibidem

⁴² BOUSSERAK Malika, op cit , p21

comme objet du passé qui fournit des enseignements, et elle est perçue comme un objet rare, fragile, précieux pour l'art et l'histoire.

3. La tendance historial :

C'est la dernière approche qui adopte une nouvelle vision sur le patrimoine urbain « Celle-ci se propose le dépassement des deux précédentes, elle est apparue dans l'œuvre de GIOVANNONI G. (1873-1943) qui accorde la valeur d'usage et la valeur muséale simultanément aux ensembles urbains en les intégrant dans la conception générale de l'aménagement territorial. GIOVANNONI était le premier à avoir désigné, d'une manière systématique, la ville historique par patrimoine urbain. Il adopte une attitude prospective et mesure le rôle des techniques nouvelles existantes dans la ville. »⁴³

F. CHOAY ajoute de son côté que « pour GIOVANNONI, les villes historiques à l'intérieur de la nouvelle dimension de la ville et de la société de communication multipolaire (à son époque, elle ne l'était pas comme aujourd'hui), peuvent retrouver leur actualités, ils sont considérés comme des unités de vie quotidiennes sans antécédents, sous forme de fragment et de noyaux, leur échelle les rend aptes à cette fonction. Par ailleurs, par l'attribution d'activités compatibles avec leur morphologie, ces tissus urbains anciens retrouveront leur valeur d'usage en plus des valeurs historiques, vu qu'ils sont considérés comme des monuments et des œuvres d'art, d'histoire et pédagogiques quand ils peuvent servir de catalyseur pour l'invention de nouvelles configurations spatiales »⁴⁴.

Par la suite vient le premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques d'Athènes 1931 pour la protection et la conservation des monuments d'art et d'histoire, juste après le congrès international en 1957 à Paris, des architectes et des techniciens des monuments et des sites historique a été établie pour la restauration des monuments.

En 1962 la loi de MALRAUX fait son apparition en France, elle reste la plus célèbre des mesures prises en faveur du patrimoine dans les années 60 pour la conservation muséale des secteurs sauvegardés sans prévoir des interventions et en prévoyant des mesures juridiques de protection. Un premier pas dans l'internationalisation des concepts patrimoniaux intervient en 1964 avec la signature de la charte de Venise 1964 ainsi que plusieurs chartes et conventions se sont succédé après comme nous l'avant citer précédemment.

⁴³ Idem, p22

⁴⁴ CHOAY F, op. cit, p 153.

C'est ainsi que s'est développée la notion de patrimoine urbain, qui considère que l'intérêt historique, esthétique et culturel de nombreuses villes ne peut être réduit à la seule présence d'éléments remarquables mais demeure dans l'harmonie et la qualité de l'ensemble des édifices et des espaces qui le composent.

3. LES OUTILS ET LES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE DES VILLES HISTORIQUES :

3.1. NOTION DE SAUVEGARDE :

- **la sauvegarde :** La sauvegarde ne s'impose que quand le patrimoine est perçu comme une ressource ayant une valeur, dans le cas de la ville historique, cette valeur dispose de différentes dimensions : culturelles, sociales, économiques, politiques, qui se développent à travers le temps et qui varient selon les différentes couches historiques. Conformément à la recommandation de Varsovie-Nairobi⁴⁵ la sauvegarde est définie comme étant l'identification, la protection, la conservation, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement. Aussi selon les principes de la Valette : « la sauvegarde des villes et ensembles historiques et de leurs abords comprend les procédures nécessaires à leur protection, conservation, mise en valeur et à leur gestion, ainsi qu'à leur développement cohérent et adaptation harmonieuse à la vie contemporaine ».

Cependant, l'objectif de la sauvegarde n'est pas seulement un résultat que l'on peut atteindre d'une façon déterminée ou un but en soi, mais c'est un processus de plusieurs méthodes de conservation et de réhabilitation qui répondent à diverses exigences afin de pouvoir améliorer le cadre de vie de la population, valoriser les éléments structurants de la ville historique qui forme son identité.

- **Le secteur sauvegardé :** Des lois spécifiques à la protection des ensembles urbains ont été mises en place dans plusieurs pays parmi eux la France avec les secteurs sauvegardés issus de la loi Malraux et leur « Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur ». Quelques villes aussi au niveau international et qui sont inscrites sur la liste du patrimoine Mondial de l'Unesco sont également tenues d'établir un plan de sauvegarde et de gestion de l'ensemble protégé.

⁴⁵ Cette recommandation a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO réunie à Nairobi en novembre 1976.

3.2. LES OUTILS ET LES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE :

L'architecte urbaniste Danièle Pini⁴⁶ a mis en évidence trois catégories fondamentales d'instruments techniques pour la sauvegarde à savoir les plans, les programmes et les projets complexes, les projets d'intervention ponctuels.

- Les « **plans de sauvegarde** » concernent des secteurs urbains plus ou moins étendus ou parfois l'ensemble de la ville historique. Normalement ils identifient le patrimoine urbain à sauvegarder par des « périmètres » et/ou par un zonage du tissu en fonction de sa valeur historique et des différents degrés d'intégrité. De même, ils définissent les transformations admissibles ou interdites pour chaque unité significative du tissu (de la parcelle à l'îlot, à l'ensemble urbain) et/ou pour les différents éléments structurant la trame urbaine (les espaces publics, les espaces verts, la voirie, etc.). Dans certains pays, les mêmes fonctions de sauvegarde sont assurées par les « plans d'urbanisme » qui peuvent également définir les périmètres à protéger, le zonage et les modalités d'intervention admissibles jusqu'au détail de la parcelle, comme c'est le cas dans certaines régions italiennes. En tout cas, un « plan » ayant ces caractéristiques est opposable aux tiers, et son établissement et son approbation sont évidemment du ressort des pouvoirs publics (selon les cas et les pays : l'Etat ou les collectivités locales) : de ce fait, le « plan » est un document ayant notamment une valeur administrative, et normalement constitue la base juridique pour l'octroi des « permis de construire ». Il est à souligner que les « plans » - que ce soit des « plans de sauvegarde » ou des « plans d'urbanisme » ne sont pas nécessairement intégrés par des « programmes d'opérations » échelonnés dans le temps ou par une identification des ressources financières qui sont nécessaires à la réalisation des interventions admises ou souhaitées : ils fixent les objectifs à atteindre par la sauvegarde et donnent les règles à respecter de manière impérative et/ou les orientations concernant les modes d'intervention par les différents acteurs urbains, qu'ils soient publics ou privés.
- Des « **programmes** » et « **projets complexes** » peuvent viser la sauvegarde et la valorisation de certaines parties ou certains éléments patrimoniaux de la ville historique, avec des objectifs multiples, sectoriels ou intégrés, mais bien délimités, tels que la résorption de l'habitat insalubre, le développement du tourisme culturel ou autre. C'est le cas des certains « projets » de la Banque Mondiale ou de la coopération internationale où l'identification du patrimoine à sauvegarder et valoriser est liée, d'une part, aux ressources

⁴⁶ Danièle Pini, « Concepts, critères et instruments de la sauvegarde » in Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain, Enjeux, diagnostics et recommandations, Rapport final de la rencontre « Fès 2003 », Bureau de l'Unesco à Rabat, 2004

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

disponibles et mobilisables et, d'autre part, à la mise en place d'une stratégie d'intervention échelonnée dans le temps (normalement le court et moyen terme). Ces « programmes » ou « projets » identifient normalement une série d'« actions » qui s'inscrivent dans une stratégie ; ils sont lancés par le secteur public, mais ils envisagent à différents degrés un partenariat avec le secteur privé. Dans certains cas spécifiques ils peuvent acquérir un caractère normatif général, mais normalement, il s'agit d'opérations qui déterminent un cadre de référence pour les pratiques urbaines successives.

- **Les projets d'intervention sur les éléments ponctuels du patrimoine** : il s'agit de la catégorie d'instruments la plus diversifiée et qui concerne non seulement les opérations sur le patrimoine « classé » mais, en l'occurrence, toute opération à l'intérieur du « périmètre » sauvegardé (donc patrimoine classé ou non classé). Il s'agit normalement d'opérations ponctuelles, décidées et réalisées par un maître d'ouvrage, qu'il soit public ou privé, avec un échéancier et des ressources identifiées au préalable. Qu'il s'agisse de grands projets ou d'interventions très modestes, ils concernent des opérations avec des objectifs délimités, mais qui se répercutent sur le contexte avec des effets positifs ou négatifs dans le processus de sauvegarde.

Il est important de prendre en considération « le plan » comme outils fondamentale de toute politique de sauvegarde de la ville historique, en outre l'élaboration de ce plan comprend plusieurs opérations c'est pourquoi cette démarche peut parfois être lourde et très longue.

3.3. LES EXEMPLES DES OUTILS ET DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE :

Le choix de la France en tant qu'exemple est du fait qu'elle constitue une référence de premier ordre pour l'Algérie en matière de prise en charge du patrimoine pour des raisons historiques, sa législation a été reconduite, adapté au contexte algérien dans sa forme et son contenu.

3.3.1 Les instruments et outils de sauvegarde en France:

Afin d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine, devenu aujourd'hui un concept évolutif qui comprend plusieurs facettes. La législation française a adopté plusieurs textes de protection à diverses époques débutant par la protection du monument⁴⁷ ensuite la protection des sites⁴⁸, plus tardivement le législateur va s'attacher à considérer le patrimoine

⁴⁷La première forme de patrimoine à avoir fait l'objet de mesures de protection est le patrimoine culturel immobilier apparu dès 1810

⁴⁸La première législation sur les sites date du 21 avril 1906.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

du point de vue de son contexte local ainsi la loi « Malraux » du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés isole le patrimoine à l'échelle de la ville il s'agit alors de mettre en valeur ce dernier, à la fois dans sa dimension artistique, historique et urbaine. Jusque-là la compétence formelle appartient en toute hypothèse à l'autorité étatique.

Avec Le projet de création de ZPPAUP⁴⁹ on est passé à une initiative exclusivement communale il en résulte donc une prédominance de la place accordée au pouvoir local à travers toute la procédure. En effet, le principe de décentralisation est pris en considération dans les réformes législatives récentes tout en conservant une ligne de conduite nationale permettant d'assurer une certaine stabilité.

3.3.1.1 Le Secteur sauvegardé :

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son « caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non⁵⁰ ».

En 1962, la loi dite Malraux⁵¹ instaure les secteurs sauvegardés, qui étendent aux ensembles urbains historiques la notion de patrimoine, d'après l'Art1 de cette loi, des secteurs dits « secteurs sauvegardés » lorsque ceux-ci présentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles, peuvent être créés et délimités :

- Par arrêté conjoint du ministre des affaires culturelles et du ministre de la construction, sur avis favorable ou sur proposition de la ou des communes intéressées.
- Par décret en conseil d'état en cas d'avis défavorable de la ou d'une communes intéressées.

Dans les secteurs sauvegardés, il est établi, par décret en conseil d'état, un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur.

Deux objectifs principaux ont présidé à la promulgation de cette loi :

- éviter la disparition ou une atteinte irréversible aux quartiers historiques en instituant des mesures juridiques de protection.
- requalifier le patrimoine historique, architectural et urbain et moderniser les logements anciens pour assurer une qualité d'occupation conforme au mode de vie contemporain au moyen de mécanismes spécifiques d'intervention opérationnelle.

⁴⁹Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

⁵⁰ Code de l'urbanisme, art. L. 313-1 (France)

⁵¹ La loi n° 62-903 du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière, dite loi Malraux.

❖ **CAS DE SECTEUR SAUVEGARDE DE VIEUX LYON :**

Le site historique de Lyon date de plus de deux mille ans d'occupation, un territoire qui a gardé des traces permanentes et continues des périodes qui ont marqué son histoire, le développement urbain de la ville est exceptionnel : sa position géographique, entre deux collines au confluent de deux fleuves, les quartiers construits sur une étroite bande de terre s'accrochent aux pentes, un mode de vie caractéristique issue de sa population marchande et bourgeoise suivant le fonctionnement des trois quartiers qui le compose (Saint-Paul au Nord, Saint-Georges au Sud ,Saint-Jean entre les deux autres).

Après avoir échappé à des démolitions inconsidérées le Vieux Lyon est devenu le premier secteur sauvegardé en France en mai 1964 grâce à la loi Malraux et la prise de conscience collective des habitants à leur patrimoine et à l'envie de préserver l'identité de leur ville. Par la suite en 1998, le site historique de Lyon est inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco.



Figure 1 : vue sur le site historique de Lyon
Source : Google image

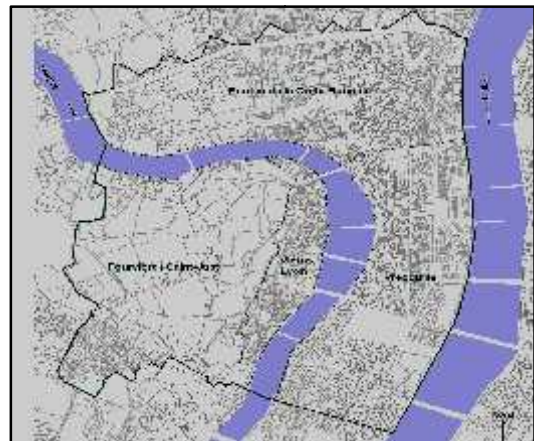


Figure 2 : le périmètre de site historique de Lyon inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998
Source : diagnostic patrimonial et environnemental département du Rhône – juin 2016.

• **Les critères d'inscription sur la liste du patrimoine mondial en 1998⁵² :**

- taille du site historique : 450 ha
- justifications :
 - ❖ critère ii : Lyon représente un témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires, sur un site à l'énorme signification commerciale et stratégique, où des traditions culturelles en provenance de diverses régions

⁵² Maxime DELAYER, des sites historiques inscrits par l'Unesco et leurs politiques patrimoniales l'exemple de porto, de Lyon et de Vérone, thèse pour obtention de doctorat en Géographie et Aménagement de l'Université de Lyon, octobre 2007, planche 9

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

de l'Europe ont fusionné pour donner naissance à une communauté homogène et vigoureuse.

❖ Critère iv : de par la manière particulière dont elle s'est développée dans l'espace, Lyon illustre de manière exceptionnelle les progrès de l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme au fil des siècles.

- population en 2000 : 101 830 habitants.
- évolution de la population depuis 1960 : - 72 %

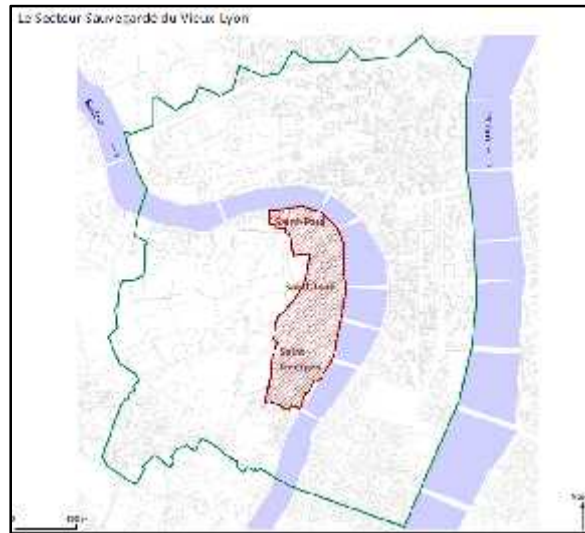


Figure 3 : le secteur sauvegarder du vieux-Lyon
Source : diagnostic patrimonial et environnemental département du Rhône – juin2016.

- **Les objectifs et les axes de travail⁵³ :**

- Favoriser la qualité de vie de chacun et l'adapter aux contraintes actuelles dans le respect de la sauvegarde du patrimoine.
- Aider à l'entretien et la mise en valeur de l'habitat dans le respect du patrimoine.
- Requalifier les espaces publics partagés : rues, places, jardins.
- Améliorer la sécurité et la propreté du quartier pour en accroître l'attractivité.

- **L'aménagement de l'espace public comme outils de préservation de patrimoine :**

Tout aménagement temporaire du domaine public est une responsabilité, il participe de cette identité et peut valoriser ou dévaloriser le site historique. D'où les trois principes fondamentaux pour cette aménagement⁵⁴ :

⁵³ Une Charte pour valoriser l'occupation de l'espace public, vivre ensemble dans le vieux Lyon, 08/12/2003
http://www.chodevan.fr/chauffage/lisa-ressources/chodevan/userfiles/fichiers/charte_vieuxlyon_occupation_pub.pdf (consulter le 10/03/2017)

⁵⁴ Une Charte pour valoriser l'occupation de l'espace public, vivre ensemble dans le vieux Lyon, 08/12/2003.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.

Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

- L'aménagement est un projet d'ensemble qui met en relation les éléments : en façade, en volume (terrasses, contre-terrasses, étalages), en mobilier.
- Ce projet combine formes, matériaux et couleurs selon un style : harmonie ou contraste, complémentarité ou opposition, différence ou répétition.
- La sobriété du style d'aménagement met en valeur l'architecture et l'espace urbain.
- Chaque choix d'aménagement limite la quantité d'objets remplissant la rue ou la place.
- La finesse et la légèreté des installations libèrent les bâtiments et les perspectives urbaines.
- Les matériaux naturels, non polluants, non bruyants, durables et d'entretien agréable sont utilisés.
- Un seul type de mobilier par terrasse.
- Pas plus de 5 couleurs pour l'ensemble y compris la couleur de la matière.
- Des matières sobres : bois naturel, métal verni ou laqué,
- textile monochrome.
- Un seul type de végétation le long de la rue : buis taillé ou arbustes
- à fleurs. Le choix de la végétation se réfère au plan de végétalisation
- de la Ville de Lyon.
- Un seul type de végétation perpendiculaire à la façade si besoin :
- ripisylve (joncs, cannes, bambous, plantes étroites).
- Des typographies avec polices sans jambage sur stores
- ou enseignes.

3.3.1.2 La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

(Z.P.P.A.U.P) :

- **La politique de décentralisation**⁵⁵ : Les mesures adoptées à partir de 1981 « les lois Defferre »⁵⁶ revêtent une ampleur sans précédent depuis le début du XIX^{ème} siècle. Il s'agit de créer un "choc psychologique" afin de réduire les résistances à un bouleversement qui poursuit trois objectifs : rapprocher les citoyens des centres de décision, responsabiliser les autorités élues et leur donner de nouvelles compétences, favoriser le développement des initiatives locales.

La politique de **décentralisation** engagée en 1981 repose sur trois grands principes :

⁵⁵ <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/decentralisation/lois-defferre/> (consulter le 10/03/2017)

⁵⁶ La loi n°56-619 du 23 juin 1956 mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, journal officiel de république française, p 05782.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.

Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

-
- l'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre,
 - le maintien des différentes structures d'administration locale existantes,
 - la compensation financière des transferts de compétences.

- **Naissance de la Z.P.P.A.U.P :**

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, est une servitude d'utilité publique, institué autour des monuments historiques et sites classés. Créée par la loi du 7 janvier 1983⁵⁷ relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Cette dernière a vu son intitulé complété par le mot "paysager" par la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993⁵⁸. Elle est créée et délimitée, après enquête publique, par un arrêté du préfet de région avec l'accord de la commune et après avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites. Elle permet d'assurer une protection du patrimoine historique, architectural, urbain et paysager adaptée à l'espace à protéger.

- **La différence entre un secteur sauvegardé et la Z.P.P.A.U.P :**

- Ils ne sont pas des documents de même nature : les Z.P.P.A.U.P est une servitude d'utilité publique et le plan de sauvegarde est un document d'urbanisme.
- Une Z.P.P.A.U.P. et un plan de sauvegarde et de mise en valeur ne peuvent se superposer mais ils peuvent en revanche être contigus.
- La procédure de création d'un secteur sauvegardé est plus lourde, et est mise en œuvre plus exceptionnellement que celle de création d'une ZPPAUP.
- La Z.P.P.A.U.P. n'a pour objet que de s'attacher à la préservation des ensembles d'intérêt architectural urbain et paysager, alors que le P.S.M.V permet en un seul document d'appréhender tous les problèmes d'urbanisme dans le secteur considéré⁵⁹.

- **LE CAS DE LA ZPPAUP DES PENTES DE LA CROIX-ROUSSE A Lyon :**

Les Pentes de la Croix-Rousse dispose d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain créée le 25 juillet 1994 par arrêté du Préfet de Région et transformée en zone de Protection du Paysage Architectural Urbain et Paysager le 13 mars 2000 à l'occasion de la révision du document après six années de fonctionnement.

⁵⁷ Les articles 70 à 72 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, journal officiel du 09 janvier 1983 et rectifiée le 6 mars 1983.

⁵⁸ La loi n° 93-24 du 8 janvier 1993, article 6, journal officiel du 09 janvier 1993.

⁵⁹ Circulaire n° 8545 du 1^{er} juillet 1985 relative aux zones de protection du patrimoine architectural et Urbain.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

La ZPPAUP crée des servitudes de protection sous forme de prescriptions établies en neuf articles et qui s'articulent autour des cinq thèmes⁶⁰ suivants :

- l'archéologie (article 1).
- la protection et la mise en valeur des immeubles existants (articles 2 et 3).
- La reconstitution du tissu urbain : les nouvelles constructions (article 4)

Les prescriptions particulières pour le paysage urbain (articles 5 et 6) enfin Les espaces extérieurs (articles 7, 8 et 9).



Figure 4 : Vue des Pentes de la Croix Rousse
source : google image

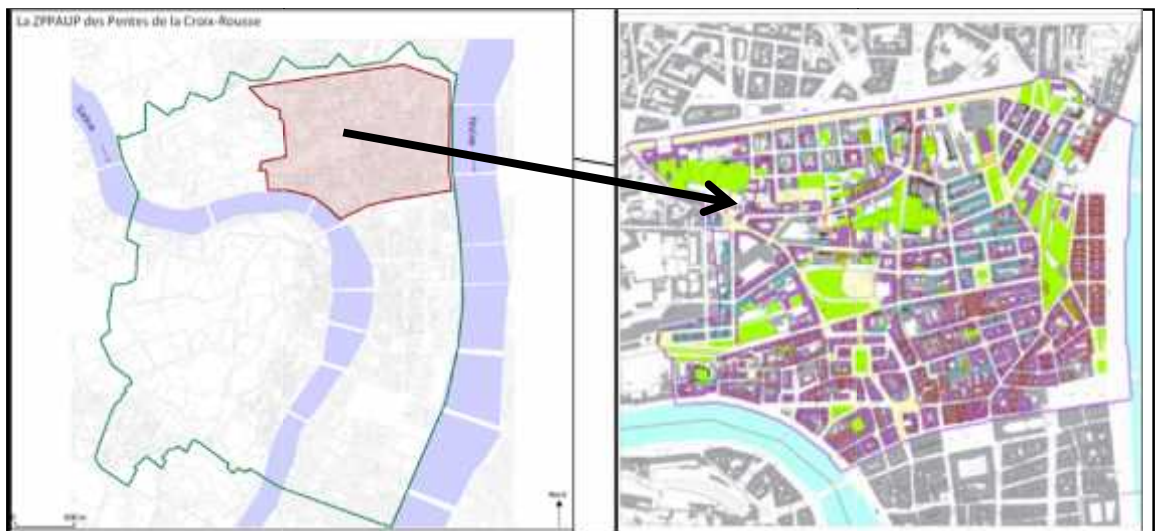


Figure 5 : La Z.P.P.A.U.P des Pentes de la Croix Rousse
source : diagnostic patrimonial et environnemental
département du Rhône – juin 2016.

⁶⁰ Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, ZPPAUP des pentes de la croix rousse, Révision n°1 - Règlement – janvier 2000. P3

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

Dans ce cas la ZPPAUP des Pentes de la Croix Rousse a pour mission d'assurer la protection des zones périphériques du secteur sauvegardé du Vieux-Lyon⁶¹. En effet, ce document est l'un des témoins importants ayant permis à la ville de Lyon de signifier la volonté de protection de son patrimoine urbain et de sa valorisation.

3.3.1.3 L'Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine:

Le passage du Z.P.P.A.U.P à l'A.V.A.P se fait par l'apparition de l'article 28 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite "la loi Grenelle 2"⁶², qui crée un nouveau type de périmètre de protection du patrimoine appelé à se substituer aux ZPPAUP dans un délai de cinq ans : les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)⁶³.

Les principes fondamentaux des AVAP demeurent les mêmes que ceux des ZPPAUP, la continuité des procédures s'observe à plusieurs égards : les AVAP comme les ZPPAUP sont des servitudes d'utilité publique, L'instrument est toujours entre les mains de la commune. Sauf que la différence entre eux réside dans les enjeux environnementaux tel que :

- Le dispositif de création d'une AVAP devient plus participatif : A)- Concertation avec la population, les associations... B)- Consultation de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) avant et non plus après enquête publique C)- Création d'une instance consultative locale.
- La gestion des espaces patrimoniaux doit s'ouvrir aux préoccupations du développement durable (gestion optimale du foncier, économies d'énergies,...).
- L'AVAP devra être cohérente avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Les abords de monuments historiques (rayon de protection de 500m) sont suspendus dans le périmètre d'une AVAP, au-delà, ils perdurent.
- Simplification du régime des recours devant le Préfet de région⁶⁴.

⁶¹ Marine CHOUQUET, les périmètres patrimoniaux, master II Droit de l'urbanisme, de la construction et de l'immobilier, université Montesquieu – Bordeaux IV, p 37.

⁶² Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, est la loi française qui complète, applique et territorialise une loi dite « Loi Grenelle I » précédemment adoptée en octobre 2008 et validée le 11 février 2009.

⁶³ Pascal PLANCHET, colloque « Une nouvelle gouvernance pour la gestion du patrimoine architectural et paysager français : des ZPPAUP aux AVAP du Grenelle II » - Université d'Angers - Faculté de droit (Centre Jean Bodin) - 10 et 11 février 2011- Actes sous la direction d'Arnaud de LAJARTRE, maître de conférences en droit public

⁶⁴ <http://www.cantal.gouv.fr/de-la-zppaup-a-l-avap-a2490.html> (consulter le 26/03/2017)

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

La diversité des outils de protections que contient la législation française peut être considérée comme un atout de préservation de son patrimoine, grâce à la complémentarité qui se trouve entre les différents outils patrimoniaux. Ces législations ont connu plusieurs modifications la plus pertinente à avoir touché le droit du patrimoine est la décentralisation, cependant il est clair que pour avoir une bonne maîtrise et une bonne gestion du patrimoine urbain ancien, il faut impérativement que le besoin émane des collectivités locales qui sont les seules à connaître et à apprécier leur patrimoine à sa juste valeur. Ainsi assurer la durée de vie de ce dernier.

3.3.2 Les instruments et outils de sauvegarde en Algérie :

L'Algérie est un pays qui dispose d'une richesse patrimoniale immense quelle soit architecturale ou urbanistique, cette héritage varié est formé par un mélange de diverses cultures, d'abord berbère, ensuite romaine, puis ottomane, arabo-musulmane et enfin française. Cette variété affirme l'identité de ce pays.

L'intérêt envers cet immense patrimoine historique et la mise en place d'une politique patrimoniale convenable est tardive, elle date de début des années 1990.

Cependant, la promulgation de la loi 98-04⁶⁵ relative à la protection du patrimoine culturel et sa prise en charge, est l'aboutissement d'une réflexion entreprise depuis plusieurs années pour la mise en place d'une législation algérienne afin de prendre en charge les différents aspects de la gestion de cet héritage. L'identification des sites à classer se fait suivant différentes valeur ce qui rend cette action lourde et parfois lente, en effet plus de 500 sites classés patrimoine national, avec 07 classés patrimoine mondial : Le Tassili, Tipaza, Djamilia, Qualaâ des Beni Hamad, Vallée du M'zab et Casbah d'Alger.



Figure 6 : les sept sites en Algérie classé patrimoine mondial
Source : internet

⁶⁵ Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

Parmi les textes de cette loi on cite que les secteurs sauvegardés « sont érigés en secteurs sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnelles caractérisées par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentant un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur. »⁶⁶

« Les secteurs sauvegardés sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des Ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement de l'urbanisme et de l'architecture.»⁶⁷

3.3.2.1 Le plan de sauvegarde⁶⁸ : (Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé)

Les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols⁶⁹.

Dans le respect des dispositions du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés par abréviation (PPSMVSS) fixe, pour les ensembles immobiliers urbains ou ruraux érigés en secteurs sauvegardés, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols qui doivent comporter l'indication des immeubles qui ne doivent pas faire l'objet de démolition ou de modification ou dont la démolition ou la modification seraient imposées. Il fixe également les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain. Le PPSMVSS édicte les mesures particulières de protection ; notamment celles relatives aux biens culturels immobiliers inscrits sur l'inventaire supplémentaire, en instance de classement ou classés, situés dans le secteur sauvegardé.

- **CAS DE PLAN DE SAUVEGARDE DE LA CASBAH D'ALGER :**

« Elle est unique. Elle n'a pas sa pareille. Aucune autre n'a à la fois cette orientation, cette position, ce climat, cette précise architecture.»⁷⁰

Situé sur la coté méditerranéenne, la Casbah d'Alger a fait face à plusieurs occupations, d'abord par les phéniciens dès le VI^e siècle avant notre ère⁷¹, ensuite par les

⁶⁶ Article 41 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, chapitre III.

⁶⁷ Idem, article 42.

⁶⁸ Pour plus d'information, voir : « Décret exécutif n° 03-324 du 09 chàabane 1424 correspondant au 05 octobre 2003 portant modalité d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).

⁶⁹ Article 43 de la loi 98.04, chapitre III.

⁷⁰ André Ravereau, *La Casbah d'Alger, et le site créa la ville*. Ed. Sindbad. Paris.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

romains après la chute de Carthage 146 AV. JC, puis les arabo-musulman au X^{ème} siècle, ensuite par les ottomans après la chute de Grenade en 1492 et au final les colons français dès 1830. La stratification de ses diverses cultures a fait de la Casbah d'Alger un exemple significatif d'une ville riche en histoire.

En Novembre 1991 la Casbah d'Alger est enregistrée sur la liste du patrimoine national et en Août 1992 comme patrimoine mondial de l'UNESCO, mais ce n'est qu'en Juin 1998 avec l'avènement de la loi 98/04 relative à la protection du patrimoine que la notion de secteur sauvegardé est née. pourtant il faudra attendre Octobre 2003 pour que soit promulgué le décret exécutif n° 3/324 relatif aux modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés, et enfin en l'an 2005 avec la promulgation de décret exécutif n° 05.173 portant création et délimitation de secteur sauvegardé la Casbah d'Alger. Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur a été adopté par le gouvernement en février 2012.

• **Les limites du plan permanent de sauvegarde :**

Les limites sont définies par le décret exécutif N°05.173 du 30 Rabie el Aouel 1426 correspondant au 09 mai 2005 portant création et délimitation du secteur sauvegardé la «Casbah d'Alger », comme suit :

- Au nord, dans l'axe par la rampe Louni Arezki et la rue Oudelha Mohamed.

- A l'est : contournant l'Amirauté et la jetée Kheir-Eddine .

- Au sud, englobant le môle El Djefna (quai n° 7) et parcourant dans l'axe les rues successives suivantes : Azzouz Ben Bachir, Bakel Saïd, Bône, Debbih Cherif ; rejoignant le Bastion sud-ouest de la caserne Ali Khodja .

- A l'ouest, longeant la rue Boualem Bengana.

• **Objectifs du plan permanent de sauvegarde⁷² :**



Figure 7 : Limites du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger
Source : (CNERU-2008)

⁷¹ <http://whc.unesco.org/fr/list/565/> (consulter le 16/03/2017).

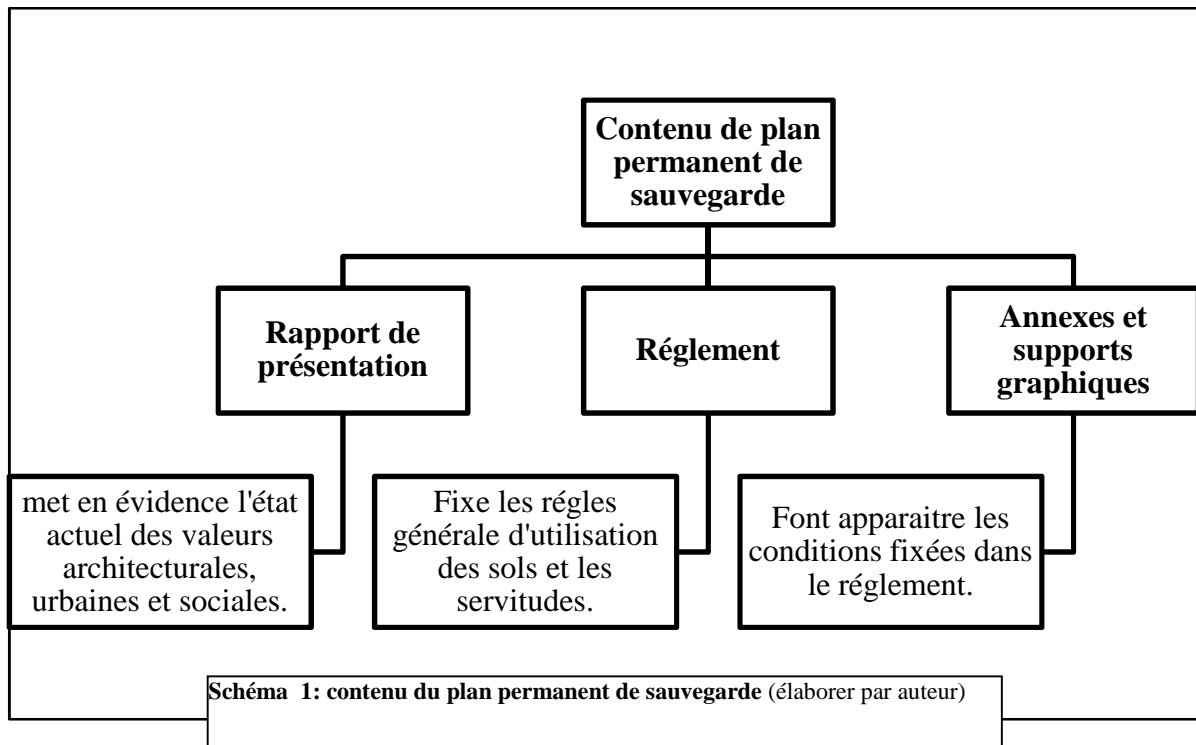
⁷² Les données ont été prises du document « Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la casbah d'Alger .CNERU - septembre 2008.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

Le PPSMVSS a pour but de fixer :

- Les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.
- Les conditions architecturales selon lesquelles sont assurées la conservation des immeubles et du cadre bâti.
- Les mesures particulières de protection, notamment celles relatives aux biens culturels immobiliers protégés et situés dans le secteur sauvegardé.
- Parallèlement il reforme un cadre de vie, favorise le développement économique qui est une garantie de la vitalité du site et lutte contre les inégalités.

- **Contenu et orientations de plan permanent de sauvegarde de la Casbah d'Alger :** Les documents graphiques sont accompagnés de textes explicatifs et de manuel référencés⁷³.



Bien que la casbah d'Alger soit classé patrimoine national et mondial grâce à ses valeurs historiques, architecturales et urbanistiques incontestable, depuis plus d'une vingtaine d'années, et avec l'élaboration de du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, le

⁷³ Les données ont été prises du document « Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la casbah d'Alger ».CNERU - septembre 2008.

phénomène de dégradation et d'abondant de la médina n'est pas totalement écarté. De ce fait la sauvegarde de la casbah ne dépend pas de la promulgation des lois de protection, ni d'une démarche de sauvegarde, encore moins d'un manque de financement, mais d'une volonté politique clairement établie et surtout bien appliqué et d'une sensibilisation publique envers ce patrimoine remarquable.

Le PPSMVSS ne concerne alors que les sites érigés en secteurs sauvegardés et ne s'intéresse donc pas aux sites anciens non classé même s'ils contiennent des qualités reconnues.

3.3.2.2 Les instruments d'aménagement et d'urbanisme :

Le POS et le PDAU sont des instruments qui ont été promulgués par la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme⁷⁴, visant à fixer les orientations fondamentales d'aménagement des territoires intéressés et à déterminer les prévisions et les règles d'urbanisme.

Ñ Le Plan Directeur d'Aménagement Urbain (PDAU) :

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine. Il fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire, de la ou des communes concernées en tenant compte des schémas d'aménagement et plans de développement. Il définit les termes de référence du plan d'occupation des sols⁷⁵. Il a pour objectif :

- La rationalisation de l'utilisation des espaces urbains et périurbains.
- La mise en place d'une urbanisation protectrice et préventive: Protectrice des périmètres sensibles, des sites (naturels ou culturels) et des paysages, et préventive des risques naturels pour les établissements humains (inondations, glissements de terrain...).
- La réalisation de l'intérêt général: Par la programmation des équipements collectifs et des infrastructures et l'identification des terrains nécessaires à leur localisation.
- La prévision de l'urbanisation futur ainsi que ces règles⁷⁶.

Ñ Le plan d'occupation des sols⁷⁷ :

⁷⁴ la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 a été modifiée et complétée par la Loi n°04-05 du 14 août 2004 relative à l'aménagement et l'urbanisme. et l'aménagement du territoire, et complétée par les décrets exécutifs N° 91-177 et 91-178 du 28 mai 1991 fixant respectivement les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU et du POS.

⁷⁵ Article 16 de la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

⁷⁶ Madina FOUKROUN, Un dispositif de la gestion urbaine du patrimoine bâti ancien non classé cas de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger, mémoire de magistère, EPAU, juin 2012 p65.

⁷⁷ Idem, p70.

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

Le Plan d'occupation des sols est un instrument d'urbanisme, il est établi conformément à la loi n°90-29, qui fixe de façon détaillée les règles générales et servitudes d'utilisation du sol et de construction, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de bâtir, dans le respect des dispositions du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U.).

Dans la législation algérienne, le P.O.S. proprement dit, n'a pas existé réglementairement avant 1990, de graves lacunes apparaissaient dans la maîtrise de l'aménagement de détail.

Il a pour but de :

- planifier et organiser l'utilisation de l'espace.
- élaborer des règles du droit de construire.
- prévoir les interventions futures et définir les règles pour l'utilisation et l'occupation du sol.
- assurer la qualité architecturale et urbaine et permettre la protection des zones destinées à une urbanisation future.
- fixer dans le détail les contraintes d'occupation des sols concernant :
 - les activités.
 - les conditions de construction des parcelles.
 - les principales caractéristiques de la forme urbaine.
 - les droits de construire appliqués (C.O.S. et C.E.S.).

- **Exemple de centre historique de la ville de Médéa :**

La ville de Médéa comme toutes les villes algériennes dispose d'un plan directeur d'aménagement et d'urbanisme qui définit les intentions d'aménagement applicables aux diverses parties de son territoire ainsi que le cadre normatif qui découlent des grandes orientations d'aménagement retenues. Le centre historique de Médéa qui est un témoignage de la profondeur historique de la ville qui a gardé l'héritage des civilisations qui se sont succédé depuis la période romaine, l'arrivée des almoravides, la domination ottomane jusqu'à l'occupation française, possède un plan d'occupation de sol qui contient trois phases⁷⁸ ; diagnostic de l'état de fait afin de dégager les contraintes et les potentialités et les directives d'aménagement, aussi un plan d'aménagement selon un programme retenu de la 1^{er} phase, et enfin la mise au point du règlement d'urbanisme.

⁷⁸ Document d'URBAP, pos21, élaboré en avril 2002

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.
Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

Malgré l'élaboration finale du POS en 2002 la vieille ville n'a cessé d'être marginalisée au point où elle ne représente actuellement qu'un tissu vétuste et mal pris en charge.



Figure 8 : vue sur une ruelle de la vieille ville
Source : auteur



Figure 9: maison en ruine au niveau du tissu historique
Source : auteur

Un projet de classification du site a été initié, en 2014⁷⁹, par la direction de la culture et n'attend que son approbation par la tutelle, pour l'élaboration d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, afin d'éviter la dégradation totale de cet immense héritage.

Le PDAU et le POS sont des instruments d'urbanisme applicables à toutes les agglomérations. Ils ne considèrent pas la valeur historique et patrimoniale d'un bâti ancien vu qu'ils appréhendent les sites culturels comme étant des objets isolés sans prise en compte de leurs environnements.

L'évaluation de l'instrument en vigueur sur la ville historique de Médéa sera détaillée au niveau du dernier chapitre de la deuxième partie.

4. CONCLUSION :

Le patrimoine urbain est une notion qui s'est développée, elle a dépassé le cadre des simples monuments historiques isolés pour comprendre l'ensemble tissulaire dans lequel ils s'inscrivent, plusieurs idéologies et perspectives ont contribué à formuler l'histoire de l'espace urbain de même pour sa préservation et sa sauvegarde.

A travers les deux exemples cités, celui de l'expérience Française sur l'intervention sur le patrimoine urbain et celle de l'Algérie, on peut constater que la politique d'intervention sur le patrimoine bâti ancien ne se fait pas seulement par la promulgation des

⁷⁹ <https://lecourrier-dalgerie.com/61979/> (consulter le 21/11/2017)

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation de patrimoine.

Chapitre 3 : Concepts de conservation des villes historiques.

lois et l'établissement de plan de sauvegarde, encore moins par la démarche de classement qu'a suivie la législations Algérienne par le billet de la lois 98-04 et qui n'a pas été suffisante pour éviter les faits de dégradation et de marginalisation subis par le patrimoine ancien. Par contre cette politique d'intervention se fait par la collaboration et la sensibilisation sociale, locale et le travail en synergie à côté des habitants, ainsi que la multitude d'outils d'interventions ayant une réglementation spécifique à chaque cas comme c'était le cas dans l'exemple du vieux Lyon en France .

PARTIE 1 : Evolution et concept de conservation du patrimoine.

Conclusion

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Cette partie de la recherche a permis de mettre en évidence une étude approfondie sur la notion de patrimoine et son évolution du monument historique jusqu'à arriver à la notion du patrimoine urbain ainsi que l'évolution de cette dernière et le développement des doctrines de sa conservation et sa sauvegarde.

Par ailleurs, l'étude des différents outils et instruments de sauvegarde au sein de l'expérience Française qui est d'une part un pays développé et très sensible à la question patrimoniale, et d'autre part un modèle pour la réglementation algérienne en matière de patrimoine, nous a permis de faire le point sur la réalité des villes historiques algériennes, de reconnaître les failles de la législation algérienne depuis la promulgation de la loi 04-98, ainsi que l'insuffisance en matière d'intervention sur le patrimoine urbain Algérien.

Cependant, au niveau de la deuxième partie, la lecture du processus de formation et de transformation de la ville de Médéa, nous permettra de reconnaître la valeur patrimoniale de cette dernière à travers la délimitation de la partie de la ville la plus stratifiée ainsi que l'identification des éléments préexistants regorgeant de valeurs et de signification.

DEUXIEME PARTIE :

CAS D'ETUDE :

**IDENTIFICATION DES ELEMENTS DU PARTIMOINE
ARCHITECTURAL ET URBAIN DE LA VILLE DE MEDEA**

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE :

Au niveau de cette deuxième partie, nous traiterons le cas d'étude qui est la ville historique de Médéa, où tout d'abord nous élaborons une lecture du processus de formation et de transformation de la ville ainsi que le son développement à travers les périodes : antique, arabo-berbère, turque, coloniale. Dans l'intention de délimiter la partie la plus stratifiée de la ville.

En outre, après l'étude historique de la ville de Médéa nous identifierons tous les éléments physiques du noyau historique qui ont persisté jusqu'à l'époque actuelle, qui servent de témoignage sur le passé antique de la ville et sur son patrimoine chargé de valeurs.

Enfin, nous procéderons à une étude sur les différentes interventions urbaines faite au niveau de ce centre historique qu'elle soit colonial ou postcolonial, qui se terminera par une lecture comparative entre les deux interventions dans le but de faire sortir les défaillances et de trouver les solutions adéquate pour la préservation de notre héritage.

1. INTRODUCTION :

La structure urbaine ne peut être conçue que dans sa dimension historique, car sa réalité se fonde dans le temps par une succession de réactions et de développements à partir d'un état antécédent. La ville et le territoire porte fidèlement gravés et superposés les traces, parfois fortes, souvent à peine visible, partiellement ou totalement effacées, des événements de son histoire⁸⁰

Médéa, à l'instar des villes méditerranéennes, a connu et vu le passage de plusieurs civilisations dont chacune a marqué de sa présence le site et a apporté sa participation au développement urbain. A travers la lecture historique qu'on abordera dans ce chapitre on analysera le processus évolutif de formation et de transformation de la ville de Médéa qui nous permettra de délimiter la partie du centre historique et d'identifier les traces urbaine et architectural des civilisations précédentes.

2. L'HISTOIRE URBAINE DE LA VILLE DE MEDEA :

2.1. L'EPOQUE ANTIQUE : JUSQU'EN 650 APRES JC :

D'après les sources bibliographiques que l'on trouve sur l'histoire antique de la ville de Médéa, cette dernière dispose de profonde racine dans le temps, affirme Ab Ubayd al-Bakr dans son livre al-Masalik w'al- Mamalik « المدينة ... بلد جليل قديم », ainsi que Marmol⁸¹ « ان المدينة عتيقة قديمة أسست في سهل خصب جميل »⁸².

Avant l'arrivée des romains et leur colonisation de l'Afrique du nord Médéa était probablement une ville berbère sous l'appellation d'El-Fara « La ville que nous désignons aujourd'hui sous le nom de Médéa, occupe l'emplacement d'un poste romain, que le

⁸⁰ BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000. P92

⁸¹ Luis del Mármol Carvajal, est un chroniqueur espagnol ayant vécu de nombreuses années parmi les habitants morisques de l'ancien royaume maure de Grenade et dans les régions berbères de l'Afrique du Nord, durant une bonne partie du 16^e siècle.

⁸² EL- DJELLALI A, , Tarikh el-moudoun el-thalath , el-djazair , el Media , Miliana, (histoire des trois ville Alger, Médéa, Miliana) Alger 1972 p313(source arabe)

PARTIE 2 : Identification des éléments du patrimoine architectural et urbain de la ville de Médéa
Chapitre 1 : Lecture de la stratification de la ville de Médéa.

docteur Shaw croit être le Lamida de Plolômée, et d'une cité bâtie au-dessous, vers le-Sud, et qui pourrait bien avoir été Elfara. »⁸³

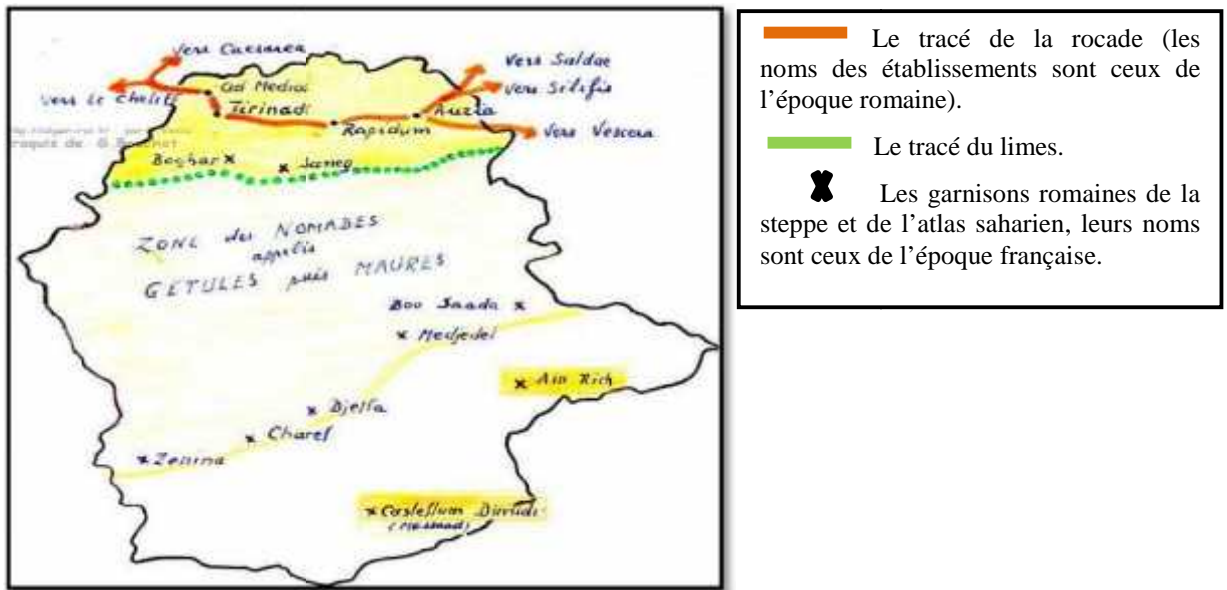


Figure 10: croquis de Titteri romain vers l'an 200
 Source : <http://alger-roi.fr/Alger/titteri>

Médéa se trouve, par l'organisation romaine, placée dans la Mauritanie Césarienne qui tirait son nom de la capitale : Julia Csesarea (aujourd'hui Cherchell)⁸⁴. D'après sa toponyme dans cette époque, Ad Medias voulait dire à mis-chemin en latin, Les romains aménagèrent une sorte de rocade, une ligne stratégique qui relie toutes les provinces d'Afrique, de la Tingitane (Maroc) à la Numidie (Constantinois) et à la proconsulaire (Tunisie) et au-delà à l'Egypte, allant de Mauliana (Miliana) à Auzaiia (Aumale) en passant par Ad Medias (Médéa) et Tirinadi (Berrouaghia). Ce fut l'axe le plus commode pour le déplacement des troupes loin du littoral et près du limes⁸⁵. Ad Medias (Médéa) n'était encore qu'un gîte d'étape⁸⁶.

D'après le descriptif du génie militaire français « Médéah fut une forteresse romaine; elle occupait la partie supérieure du mamelon; elle s'arrêtait à moitié pente vers le

⁸³ BERARD VICTOR, Indicateur général de l'Algérie ou Description géographique, historique et statistique de toutes les localités comprise dans les trois provinces, 2e Edition totalement refondu, Paris 1858, p276

⁸⁴ CORTES LEON. Monographie de la commune de Médéa, 1909. P12

⁸⁵ Limes : large fossé de profondeur variable renforcé par des talus ou des murs pourvus en avant d'un système de tours de guets et de portes fortifiées.

⁸⁶ http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/2_titteri_presentation_generale_bouchet.htm consulté le 12 aout 2017

sud; des traces de ses anciens remparts existent encore. Depuis, habitées successivement par les diverses races qui se sont mutuellement remplacées en Afrique.»⁸⁷ les Romains ont alors profité de l'emplacement stratégique dont disposent la ville de Médéa et son aspect défensif que présente la topographie des abords du site, qui permet la domination et facilite le contrôle, afin d'implanter leur citadelle, ils ont aussi relié à cette dernière dans sa partie nord-ouest, un aqueduc, pour l'alimentation en eau. Selon Berbrugger⁸⁸ Ce même aqueduc porté dans sa base inférieure offre les traces de travail romain, ont la réparant on aurait trouvé des monnaies romaines dans les assises inférieures.

D'autres vestiges ont été trouvés, parmi eux des médailles, une d'entre elles est en argent, a un certain cachet d'authenticité elle fut en possession d'un Juif qui déclara l'avoir trouvée au cours des fouilles faites dans sa maison. Aussi lors des fouilles faites pour la construction de l'hôpital (CAMOU) en août 1843, parmi les vestiges trouvés un couvercle de tombeau et une stèle à frontons. Quelques autres inscriptions, sans importance, ont encore été découvertes un peu partout ; les mots de « Légion » et d'Équités » qui reviennent presque dans tous, nous permettent de conclure à l'existence d'un camp militaire sur l'emplacement actuel de Médéa⁸⁹.

Le nom de Médéa, a donné lieu à des controverses sans nombre, selon les uns, il vient du mot latin « Médias » ou « ad Médias », selon d'autre il correspond au nom d'une reine romaine sous le nom de « lambdiya ».

Dans cette même période, les invasions se succèdent, Vandales puis Byzantins, mais ils étaient que des passants ayant connu une résistance des tribus autochtones ce qui engendre une dégradation de ce que les Romains ont pu fonder .

Pour conclure, l'existence d'un village en ce lieu est sûrement très ancienne, d'après les écrits historiques et les fouilles archéologiques il n'y a pas eu de cité romaine classique avec cardo , decumanus, théâtre...Médéa n'été qu'une garnison romaine que les modestes fouilles entreprises ne l'on assuré grace au vestige trouvée. Par contre les ruines de l'aqueduc appelé maintenant « porte de lodi » reste un énigme, cependant il nous est

⁸⁷ Tableau de la situation des établissements français dans l'algérie en 1840. Paris. P18

⁸⁸ STEPHANE GZELL, atlas archéologique de l'Algérie. Feuille n14 note 48

⁸⁹ CORTES LEON. Monographie de la commune de Médéa, 1909. P 14

impossible de reconnaître ce que représenté Médéa exactement en ce temps, nous sommes alors parvenu seulement à localiser l'emplacement des vestiges de cette époque afin d'identifier l'emplacement des romains. - planche N°1-

2.2. L'EPOQUE ARABO-MUSULMANE :

Au cours de cette période, il est difficile de suivre les faits historiques de la ville de Médéa, faisant partie du Titteri qui est une partie modeste du Maghreb centrale, celle-ci a connu l'instabilité ainsi que des troubles constants dus aux conflits entre les villes de l'ouest marocain et de l'est tunisien (l'Ifriqiya) sur la domination des tribus nord-africaine.

Médéa fut conquise par les musulmans vers la fin du VII^e siècle à travers les deux expéditions d'Okba ben Nafi⁹⁰, les tribus qu'occupé Médéa et le nord de Titteri en cette époque c'est les tribus berbères des sanhadjas (sédentaires et agriculteurs), d'ailleurs « lambdia » serait aussi le nom d'une tribu sanhadja locale d'où l'appellation de « lamdani » ou « lamdani » désignant les habitants de la ville et de sa région, les sanhadjas reconnaissent après les califes abbassides puis fatimides et adopte l'islam sunnite puis chiite et de nouveau sunnite⁹¹.

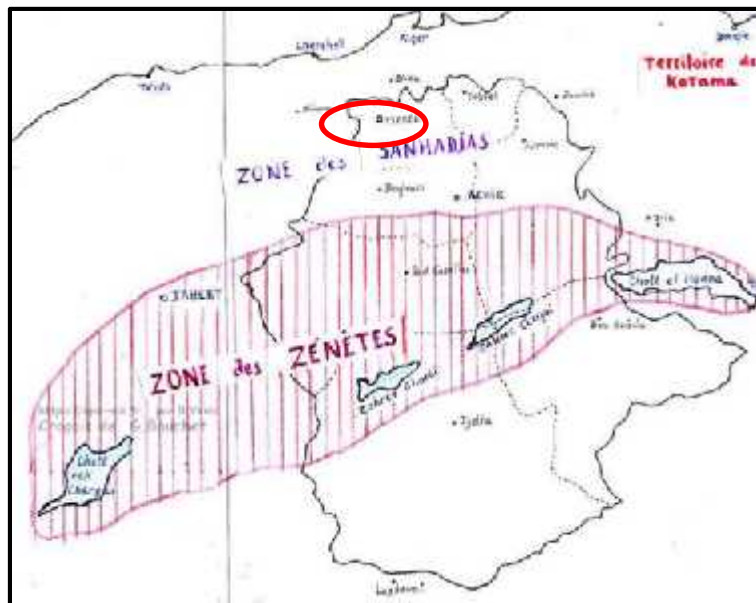


Figure 11 : croquis montrant la zone des sanhadjas dans la région du Titteri

Source : <http://alger-roi.fr/Alger/titter> (traitée)

⁹⁰ CORTES LEON, loc cit.

⁹¹ http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/2_titteri_presentation_generale_bouchet.htm

Selon le Dr Shaw « Les historiens mahométans que Marmol a suivis prétendant que Mé-dea a pris son nom du Kalif-el-Mahadi (...) Médéa a bien certainement été fondée par les Romains, et que tout ce que el-Mahadi peut avoir fait, c'est de l'avoir rétablie »⁹² dans un autre ouvrage on cite « Dupuch (ancien évêque d'Alger) y retrouve le Castellum medianum de Morcelli (sommaire n° 149). La séparation de la citadelle romaine avec la ville numide peut encore être étudiée sur les mines de la muraille antique qui régnait à mi-côte. Le calife schismatique El-Mohadi prit et ruina ce centre de population, et éleva à sa place un château nommé Moahedin, d'où la ville, depuis, s'est appelée Mehedia. Elle fut la capitale du Titteri, sous les pachas d'Alger, qui la considéraient comme une de leurs principales forteresses, et y entretenaient 800 Turcs ou Koulouglis »⁹³.

La comparaison entre les écrits historiques montre que Médéa était sous le règne du calife elmohadi en outre le nom de ce calife correspond au calife de la dynastie fatimide (909 – 972) Ubayd Allah al mahdi. On est alors au IXe siècle ou la ville de Médéa fut démolie.

Vers le milieu du Xe siècle, apparut la dynastie des zirides créée par Ziri ibn Menad, en 936 ce dernier, construisit sa capitale Achir dans la province de Titteri (près du Kef Lakhdar aujourd'hui) afin de surveiller les steppes, un peu plus tard Ziri put développer son emprise sur le Titteri et ses abords, il confia à son fils Bologhine ibn Ziri de faire renaitre et fortifier les trois villes Médéa, Miliana et Alger tombées en profonde décadence dans l'ère qui précéda. D'où l'utilisation des termes « التأسيس » « التخطيط » « التشييد » par les chroniqueurs dans les sources arabes⁹⁴.

Entre le XIe et le XIIe siècle, Médéa passa sous l'autorité des Hammadides contrôlé par Hammad ibn Bologhine, l'arrivée des Almoravides venus du Maroc avait engendré la disparition des Hammadites. Après les invasions hilaliennes des troubles en été provoqué sur tout le maghreb centrale, le territoire fut disputé entre les empires berbères de l'est (Ifrikiya des hafside) et l'ouest (Almohades et Mérinides du Maroc, Zianides de Telemcen).

⁹²Dr. SHAW. Voyage dans la régence d'Alger, ou Description géographique, physique, philologique, etc. de cet état, par le Dr. Shaw. Traduit de l'anglais par Mac Carthy, 1830. P 313.

⁹³BERARD VICTOR, op cit. p276 /277.

⁹⁴EL- DJELLALI A, op cit. (Source arabe)

En 1155 les Almohades sous le règne du sultan Youcef ben Techfin prennent la ville et font reconstruire son aqueduc⁹⁵.

En 1303 les Mérinides sous l'égide Abou yahiya renforcent les murailles et construisirent la citadelle⁹⁶, "قام يحيى بن عطية كبير بني تغرين ومال الى السلطان المريني المناهظ لبني زيان , و بايع يوسف بن عبد الحق و رغبه في ملك الونش ريس ثم عاد الى بلاد بني توجين فشردهم عنها و انتهى ال المدينة و اختط قصبتهها و بعد مدة بعث اهل المدينة بطاعتهم للسلطان عثمان بن يغمرسان فقبلا و اوعز ببناء قصبتهها..."⁹⁷

Ils restèrent au moins jusqu'en 1348.

Dans les débuts du XVI^e siècle, une description a été faite par J. Léon L'Africain sur la ville que l'on peut situer à l'époque andalouse :

« المدينة مبنية في سهل خصب جميل تسقيه انهار كثيرة و اهلها اغنياء يسكنون دورا جميلة⁹⁸ »

Ce que l'on peut retenir de cette période, est que la ville de Médéa a subi plusieurs changements du au passage de plusieurs dynasties, seule les deux dernières ont réussi à mettre en évidence quelques éléments : la reconstruction de l'aqueduc, et la construction de la citadelle ainsi que le renforcement des murailles. - planche N°2-

2.3. L'EPOQUE TURQUE :

Au XVI^e siècle fut le début de la dominance des Turques qui était appelé par les Arabes pour les défendre de l'action espagnole contre les principaux ports nord-africains, les frères Barberousse furent alors appelés comme des sauveurs par les Maures d'Alger.

Le noyau de la ville turque était au sud _ouest de l'assiette actuelle plus exactement au pied de la montagne NADHOR, elle occupe les mêmes lieux ou les romains se sont installés c'est l'emplacement stratégique du point de vue défense.

En 1517 Baba Arrouj occupa Médéa et y installa une garnison d'infanterie turque et quelques cavaliers andalous émigrés d'Espagne, Médéa fut alors la capitale du beylik Titteri, « c'est à ce moment que Médéa fut réellement bâtie car, jusqu'à cette époque, la ville n'avait été qu'un amas de masures élevées sur l'emplacement de la ville romaine.

⁹⁵ TITOUCHE ALI, régénération du quartier Youcef -porte du Nador – (centre-ville Médéa), mémoire de magistère, EPAU , octobre 2002 p 118.

⁹⁶ Idem.

⁹⁷ EL- DJELLALI A, op cit. p 316

⁹⁸ Idem.

Seule, la citadelle existait, elle avait été construite de 701 à 704, par Abou Yahia, sur l'ordre du Sultan. »⁹⁹

Il y a peu de chronique concernant cette période, seules les descriptions faites lors de la conquête française par les voyageurs, parmi eux : le docteur Shaw qui avait décrit la ville lors de son voyage dans la régence d'Alger :

« Blida et Médéa sont les seules villes que l'on trouve dans l'intérieur de la province d'Alger. Elles ont chacune environ huit cents toises de circuit, mais elles ne sont entourées que de murs en terre, à peu près en ruine. On y remarque quelques maisons à toit plats ; toutefois, la plupart ressemblent à celles de Maliana. L'une et l'autre sont d'ailleurs environnées de jardins et d'habitations agréables, et parfaitement arrosées, le premier par un ruisseau Voisin d'où on conduit l'eau, au moyen de canaux, dans toutes les maisons , et la seconde par différents aqueducs ,dont quelques-uns paraissent être de construction romaine. »¹⁰⁰

« Sous la période turque à partir du XVIIe siècle on assiste à la construction de plusieurs mosquées et la reconstruction de l'enceinte et son renforcement par les batteries, ainsi que des équipements publics (fondouk, marché). On se réfère au rapport du corps expéditionnaire français dirigé par le général Clauzel qui a pénétré le 22 novembre 1830. Il décrit la ville comme un ensemble compact et homogène constructions inscrites à l'intérieur d'une enceinte formée par une série de bastions. On pénètre à la ville à travers cinq portes principales, la principale rue traversant la ville, de la porte d'Alger à l'est et des jardins au sud à la porte de Miliana au nord, structure le tissu urbain. On y trouve l'agrégation des services, commerces et fondouk etc.... »¹⁰¹.

La ville de Médéa alors été entourée d'une muraille dotée de cinq portes : (Bâb Lakouas, Bab Sidi Sahraoui, Bâb Sidi el Berkani ,Bâb el Ghort et Bâb Djazayer).

La ville de Médéa à cette époque cohabitait quatre populations : les turcs, les koulouglis¹⁰², les juifs et les berbères en voie d'arabisation. En ce qui concerne les juifs ils étaient nombreux, en 1850 on comptait 300 familles juives, soit environ 3000 âmes.

⁹⁹ CORTES LEON, op cit. P15

¹⁰⁰ Dr. SHAW. Op cit. p312

¹⁰¹ TITOUCHE ALI, op cit. p 118

¹⁰² Nés d'un père turc et d'une mère indigène.

Plusieurs Rabbanim avaient des relations fortes avec les beys, certains disent qu'ils étaient les conseillers écoutés des beys et même leurs confidents, parmi eux Rabbi Sion Cohen et Rabbi Yéochoua Elkaïm.

Médéa comptait sept synagogues au début du siècle, mais depuis la Deuxième Guerre Mondiale il n'en restait plus que trois: la Grande Synagogue (rue Belfort), la Synagogue Darmon et la Synagogue Elkaïm (rue Moïse). Annexe n°1

Le bey Hassan occupa le gouvernorat du Titteri dès 1801 fit construire à Médéa la mosquée appelée Djamaa el Ahmar près de la porte des jardins¹⁰³.Fig -12-

La mosquée hanafite dite mosquée si Fodhil a été édifée lors de la période turc pour le rite hanafite, des propos contradictoire sont évoqués selon la date de son édification d'après sa plaque commémorative a été construite par « HASSAN BIK BEN HOUSSIN » en 1743 or d'après une autre source elle a été édifé sous la demande du Bey Mourad en 1583¹⁰⁴. -Fig -13-

En outre, la mosquée malikite dite mosquée si Mustapha fut réhabilité et restauré par le Bey Mostéfa Boumezrag¹⁰⁵ en 1820, on y trouve la plaque commémorative jusqu'à nos jours. (Fig-14-), aussi la construction de Dar El Djamilia (Maison du Dey) appelée par la suite dar el Emir Abd Elkader. (Fig-15-)



Figure 12: minaret de Djamaa Ahmar après restauration
Source : prise par Auteur



Figure 13: plaque commémorative de la mosquée Hanafite
Source : prise par auteur



Figure 14 : plaque commémorative de la mosquée Malikite
Source : prise par Auteur

¹⁰³ <http://www.cci-titteri.dz/index.php?page=la-wilaya-de-medea>

¹⁰⁴ http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/9_titteri_medea.htm consulter le 19/10/2017

¹⁰⁵ Mostéfa Boumezrag, dernier bey de la province, de 1819 à 1830, date de la conquête de l'Algérie par la France. Mort en exil à Alexandrie en Égypte.

PARTIE 2 : Identification des éléments du patrimoine architectural et urbain de la ville de Médéa
Chapitre 1 : Lecture de la stratification de la ville de Médéa.



Figure 15: dar el Djamilia (maison du bey)
Source : archive

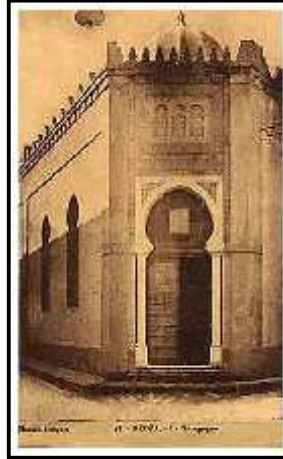


Figure16 : ancienne de la synagogue de Médéa
Source : archive



Figure17 : photo actuel de la synagogue de Médéa
Source : Auteur

Enfin, ce que l'on peut déduire du point de vue architectural et urbanistique, c'est que Médéa a été une ville fortifiée dotée de 5 portes. Possédant 4 mosquées ainsi que le dar el Djamilia et la houache el bey et la synagogue. La ville a été traversée par deux parcours importants : celui qui relie bab Djazayer à bab Lakouas, et l'autre qui relie bab Sidi Berkani à bab Lakouas. Son tissu a été compact avec des ruelles sinueuses. Voir - planche N°3-



Figure 18 : vue sur la ville Médéa en 1840

Source : Cortes Léon, Monographie de la commune de Médéa, 1909.

2.4 L'EPOQUE COLONIALE :

Cette petite ville a joué un rôle important bien avant la conquête française en tant que résidence de l'un des trois beys dépendant du dey d'Alger, dès 1548 et jusqu'en 1830, de 1838 à 1840 Médéa fut l'une des capitales d'Abd-el-Kader après dix années de troubles et de dépendances diverses elle fut conquise définitivement par l'armée française en 1840.

On trouve plusieurs descriptions décrivant la ville juste avant la prise des français «Abd-el-Kader en personne, commande la résistance(...) Jusqu'au 17, l'armée campa sur ses positions, prenant aussi quelques jours de repos bien gagnés. Ce jour-là, elle descendit vers Médéa. Abd-el-Kader avait abandonné la ville obligeant tous les habitants valides à le suivre. »¹⁰⁶ Aussi M. Henri Fabre avait relaté ceci dans les souvenirs militaire lors de la prise de Médéa « l'ennemi avait disparu ; mais, dès la veille, Abd-el-Kader avait fait évacuer et saccager la ville. »¹⁰⁷ .

Par ailleurs, un rapport sur l'expédition de l'armée française à Médéa le 17 mai 1840 décrit la ville comme suit :

« On entre à Médéah par 5 portes. En entrant par la porte de la route de Blida on pénètre dans un rue assez large ayant des trottoirs de chaque côté et un canal au milieu. Cette rue traverse la ville dans toute sa longueur. Quoique les maisons différent de celles d'Alger et de Blida à l'extérieur, elles sont cependant distribuées de la même manière à l'intérieur, les boutiques sont presque toute situées dans la grande rue et sur un place longue et étroite à laquelle la rue aboutit. Médéah possède 4 mosquées, une grande caserne, et un bâtiment pour les magasins. Le palais du bey est un bâtiment dont l'extérieur ne diffère pas de celui des maisons particulières, un mur d'enceinte assez élevé et construit en pierres règne autour de la ville. Les portes sont défendues par quelques meurtrières. »¹⁰⁸

- 1- Mosquée de Médéa, les deux ailes renferment chacune une galerie couverte, celle de gauche à en outre, une école donnant sur la rue.



¹⁰⁶ Cortes Léon, op.cit. p27

¹⁰⁷ M. HENRI FABRE Souvenirs militaires d'Afrique, Paris 1861, p83

¹⁰⁸ X.MALVERTI, A.PICART, la lecture des villes et le savoir des ingénieurs du Génie, document de recherche, Ministère de l'équipement, Paris, janvier 1990. P 96



3- grande cour intérieur d palais dans les
quelles donnent les appartements du prince.



2- extérieur du palais de Médéa, on voie à
gauche des boutiques sous un treillis, au centre
les portes d'entrées du palais et à droite une
maison particulière avec boutique.

Figure 19 : Divers édifices de Médéa 1840

**Source : M .ROZET, voyage dans la régence d'Alger, ou description du
pays occupé par l'armée française en Afrique. Paris 1833**

Les interventions des colons sur les villes algériennes dispose d'une certaine politique, Médéa à l'image des autres villes a connu trois actions importantes caractérisé comme suit :

- La reconstitution de la ville sur elle-même.
- Le franchissement des limites du noyau médiéval.
- Le franchissement des limites de la ville coloniale.

Les premiers travaux consistent à renforcer l'enceinte turque et la réfection des maisons mauresques existantes pour leurs nouvelles occupations. Cette période est relative à l'installation des militaires dans la ville.

Dès 1842 on commence à préparer la construction de nouveaux édifices militaires et plus socialement l'installation d'un quartier militaire, la stratégie d'aménagement sur la récupération de l'ensemble des ressources déjà existantes ; édifices existants, matériaux provenant des démolitions, et système de fortification existant et lieux stratégique urbains etc...

Trois propositions d'aménagements ont été élaboré, la première en 1843 le second en 1844 et le dernier en 1845 qui vont être développés dans le chapitre suivant.

Enfin, les grands travaux de transformations de la ville qui ont marquées cette période ce synthétise comme suit¹⁰⁹ :

¹⁰⁹ X.MALVERTI, A.PICART, la lecture des villes et le savoir des ingénieurs du Génie, op.cit, p.96-100.

- **L'occupation physique**, à travers la réutilisation des bâtiments publics turcs existants, ainsi que les lieux de culte et mosquée pour usage militaire, a constitué les premières actions d'aménagement et de réaffectation fonctionnelles des édifices urbains.
- **Les travaux de démolition**, ont constitué le programme d'intervention sur la structure morphologique urbaine, de plus de 700 maisons qui étaient sur le tracé d'alignement des nouvelles percées avec redressement de plus de 600m de façade sur rue ouverte et construction de 80 maisons nouvelle, ainsi que la création de deux places (d'armes et du marché).
- **Les interventions lourdes**, sont organisées en grandes parties sur les aires de démolition totale sur le plateau de la ville haute (l'ancienne citadelle du bey turc). Elle est transformée en citadelle militaire entourée de sa propre enceinte et desservie par une rampe d'accès. Elle constitue une partie de la ville autonome séparée du reste de l'établissement urbain.
- **Les travaux du génie militaire**, autour du comité de fortification, ont conservé l'ancienne enceinte turque pour minimiser les actions de sécurisation de la ville. Ces travaux sur l'enceinte ainsi que la réalisation des bâtiments militaires et percement des rues a pris du retard, car le génie était occupé par la réalisation de la route de Miliana ainsi que la construction de nouveau village de colonisation pour l'occupation définitive de territoire¹¹⁰.

En 1854 Médéa a connu le franchissement des limites de l'ancienne ville et la construction d'une nouvelle enceinte militaire, à l'intérieur en trouve d'une part le quartier européen qui s'est effectué autour de l'axe principal et perpendiculaire nord/sud reliant la porte des jardins à celle du Nador , sur sa partie droite s'est positionné l'ensembles des équipements (mairie, église , hôtel de l'orient ...) ainsi que l'emplacement de deux principale places (place Napoléon et de l'église), d'autre part, ce même axe délimite la partie Ouest du fragment de la ville ancienne restructurée borné aussi par le plateau du fort militaire à l'Ouest . Un parcours transversal assure la continuité morphologique et structurelle des deux parties antécédentes.

¹¹⁰ TITOUCHE ALI, régénération du quartier Youcef -porte du Nador – (centre-ville Médéa), op cit. p 123

La conservation définitive de la forme urbaine s'est manifestée dans le document établi du cadastre de 1867. Cette phase illustre le stade d'achèvement final de la structure urbaine intra-muros¹¹¹.

Dès 1915, une première extension extra-muros s'est faite vers la cotée Est en éliminant une partie de l'enceinte et la porte d'Alger qui faisait barrière à la croissance de la ville. Elle fut remplacée par un long parcours devenu plus tard le parcours générateur de la croissance de la ville. De même la naissance de la cité NADHOR à l'extérieur du Rampart vers les terrains plats du Nord suivant le prolongement de l'axe nord/sud.

Depuis la ville de Médéa n'a subi aucune forme de transformation urbaine à l'intérieure de la ville intra-muros à part ceux qui se limitent à des opérations ponctuelles dans l'ilot ou au niveau de la parcelle à titre privé. Par contre Médéa a connu plusieurs extensions postcoloniales ainsi la naissance de nouveaux quartiers périphérique. Voir Annexe n°2 .

3. SYNTHÈSE DE LA STRATIFICATION : DELIMITATION DU CENTRE HISTORIQUE ET IDENTIFICATION DES PREEXISTENCES HISTORIQUES.

L'interprétation diachronique qui a fait référence aux plus profondes substances du tissu urbain, est en mesure de déterminer tous les éléments du tissu qui doivent être conservé pour leurs valeurs historiques et leurs cachets authentiques.

Depuis la lecture historique des transformations urbaines et architecturales de la ville de Médéa, on essaiera d'identifier tous les éléments physique du noyau historique qui ont persisté jusqu'à l'époque actuelle, ces constituants sont les seuls témoignages de son patrimoine architectural et urbain.

L'identification des éléments permanents et la reconnaissance de certains caractéristiques structurelles et morphologiques de la ville précoloniale de Médéa s'est faite à partir des informations fournies par les documents graphiques, cartographiques et iconographique qui furent établis au début de l'occupation française, ainsi que par les descriptions et les récits de voyageurs qui relatent d'une manière générale ou spécifique la ville de Médéa.

¹¹¹ TITOUCHE ALI, op cit.p.126

En ce qui concerne le patrimoine urbain et architecturale de la ville précoloniale, il demeure très rare dans le cas de la période antique et médiéval, on ne trouve que des traces du a la persistance de la matière ou à la mémoire des lieux préexistants, par-contre dans la période turque on peut identifier un patrimoine architectural tels que des édifices religieux, culturels et des habitations aussi un tracé viaire sur lequel a intervenu le génie urbain dans la période française.

L'ensemble de ces préexistences sont identifiées sur le plan cadastral de 1840 et celui de 1861 ainsi que 1867(voir annexe n°3 et 4) superposé avec le PDAU actuelle de la vielle ville de Médéa sur ce plan synthèse on peut déterminer toutes les transformations qu'elles avaient subies durant le processus historique. –planche N°5-

Ces éléments classés en catégories sont :

3.1. LES FORTIFICATIONS :

- L'enceinte : l'enceinte de la partie Nord-ouest de la ville de Médéa a connu plusieurs strate, allons de l'époque antique au niveau du soubassement de l'aqueduc passant par la première fortification faite par les mérinides vers 1303 , on trouve aussi au niveau de l'état des lieux de 1841, dans ce même endroit des traces de muraille faite en terre probablement lors de la période turc¹¹², par contre du coté sud-est l'enceinte a été refaite à neuf puis démolite lors des franchissement de limite en 1854. Une autre muraille neuve a été établie pour la nouvelle délimitation de la ville en 1867, seul des ponts de mur situé au nord, à l'Est (au niveau de l'aqueduc) et au sud de la ville ont subsisté, ainsi que la muraille entière de la caserne militaire.



Figure 20 : Différentes vues sur les ponts de murs de l'enceinte préexistante.

Source : auteur

¹¹² Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie en 1840. Paris. Environs de Médéah carte, p.49

PARTIE 2 : Identification des éléments du patrimoine architectural et urbain de la ville de Médéa
Chapitre 1 : Lecture de la stratification de la ville de Médéa.

- les portes : Médéa disposé à l'époque turque cinq portes rétablie à la période coloniale ils ont joué un grand rôle de réorganisation urbaine, actuellement elles se sont altérés, deux d'entre eux continuent à être désigné sous la même toponymie, l'une qui se trouve à l'Est, sous le nom de « BEB LAKOUAS » et « porte de Lodi » à l'époque coloniale est placé actuellement sur l'axe principal longeant Médéa d' Est en Ouest. L'autre se situe au Nord sur l'axe perpendiculaire à l'axe précédant sous le nom « BEB EL GHORT » ou « porte de Nador ». Les autres portes tels que « BEB EL DJAZEYER » « BEB SAHRAOUI » « BEB BERKANNI » ont perdu leurs désignation en tant que porte mais ils ont été conservées dans la mémoire collective de la ville.



Figure 31 : photos anciennes et nouvelles sur les portes de Médéa

Source : archive et prise d'auteur.

- la caserne militaire : c'était l'emplacement de la forteresse romaine à l'époque antique puis l'emplacement de la citadelle médiévale ensuite la citadelle turque, à la venue

des colons, elle a été détruite pour la construction d'un établissement militaire disposant d'un hôpital, il a préservé sa fonction militaire jusqu'à nos jours.



Figure 42 : vue sur l'ancienne porte de la caserne
Source : archive APC de Médéa

3.2 LES LIEUX DE CULTES :

- La mosquée Ahmar : dite « Djamaa Ahmar » fut construite dans la période turque plus exactement dans la période du dey Hassan vers l'année 1801, elle a été transformée par les français en magasin de subsistance¹¹³ et a disparue vu son état pour l'établissement de nouvelle enceinte, seul son minaret reste comme signe de mémoire, il a bénéficié d'un projet restauration.



Figure 23 : deux photos anciennes et une nouvelle sur le minaret de Djamaa Ahmar
Source : archive, auteur.

- La mosquée malékite : dite Djamaa Si Mustapha ou Djamaa El Wastani, occupait la parcelle n 586 du cadastre de 1867, fut réhabiliter et restaurer une première fois par le

¹¹³ X.MALVERTI, A.PICART,op cit, p102

bey Mostefa Boumerzag en 1820 et une deuxième fois par un B.E.T ; elle a subi des modifications au niveau architectural mais elle est en bon état et a conservé son usage.

-Fig24-

- La mosquée hanafite : dite mosquée si Fodhil a été édifiée lors de la période turque elle fut transformée en église en 1840¹¹⁴ et son minaret servit d'observatoire militaire, elle fut rendu au culte musulman en 1883, a subi des transformations au niveau formelle et architecturale pendant l'époque actuel après sa réhabilitation, activité encore conservée.

-Fig25-

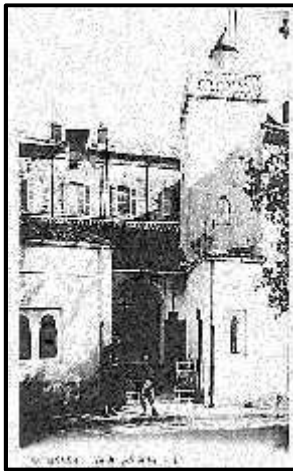


Figure 24 : photos ancienne et nouvelle sur la mosquée Malikite « Djamaa el-westani »
Source : archive, auteur.

Figure 25 : photos ancienne et nouvelle sur la mosquée Hanafite « Djamaa Si-Fodhil »
Source : archive, auteur.

- La synagogue de Médéa : par son emplacement dans l'ancienne rue Belfort on constate que c'est elle la grande synagogue de Médéa ,de nos jours la synagogue a perdu son statut de lieu de culte et se voit diviser en deux parties, une partie en atelier de menuiserie d'aluminium plutôt dégradé et l'autre partie en atelier de poterie beaucoup mieux conservé.

- Ecole coranique sidi Slimane : appeler la medersa de Sidi Slimane situé dans la rue de la Medersa par rapport au cadastre de 1861 au niveau de la parcelle n 2115, l'école continue son activité jusqu'à aujourd'hui.-Fig26-

¹¹⁴ Plan Cadastral de 1861, voir annexe n°3 et annexe n°8.

- Mausolée de Cheikh El-Berkani: se trouve près de la porte des jardins « BEB EL BERKANI » occupe la parcelle n 312 du cadastre de 1861, il a bénéficié d'un projet de restauration. -Fig27-

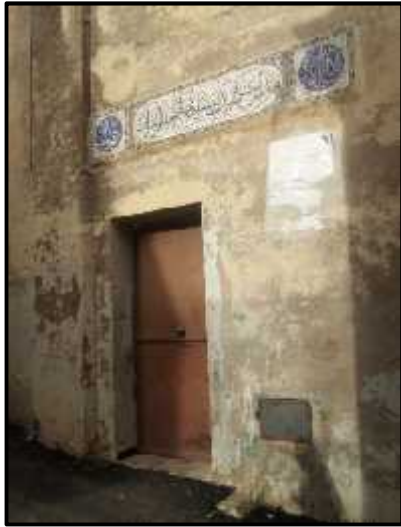


Figure 26 : photo de la medersa de Sidi Slimane
Source : auteur.



Figure 27 : photo du mausolée Sidi Berkani
Source : auteur.

- Mausolée sidi Slimane : se trouve juxtaposé au hammam sidi Slimane, il est en mauvaise état.
- Mausolée sidi Sahraoui : il se situe près de la porte Sahraoui d'après le cadastre de 1861 les français l'on utilisé comme corps de garde militaire. Il est en mauvaise état.- Fig28-



Figure 28 : photo ancienne et nouvelle du mausolée de Sidi Slimane
Source : archive, auteur.

- L'Eglise de la place de la République: a été établie dans l'époque coloniale plus précisément lors de la structuration de quartier européen composé des deux axes cardo-

documanus ainsi que la place et la fameuse trilogie marie, poste et église, après l'indépendance elle fut détruite vers 1965 Pour pouvoir donner lieu à la construction de Djamaa El-Nour qui s'est fait inaugurés en 1969 l'un des édifices majeur de Médéa - Fig29- .

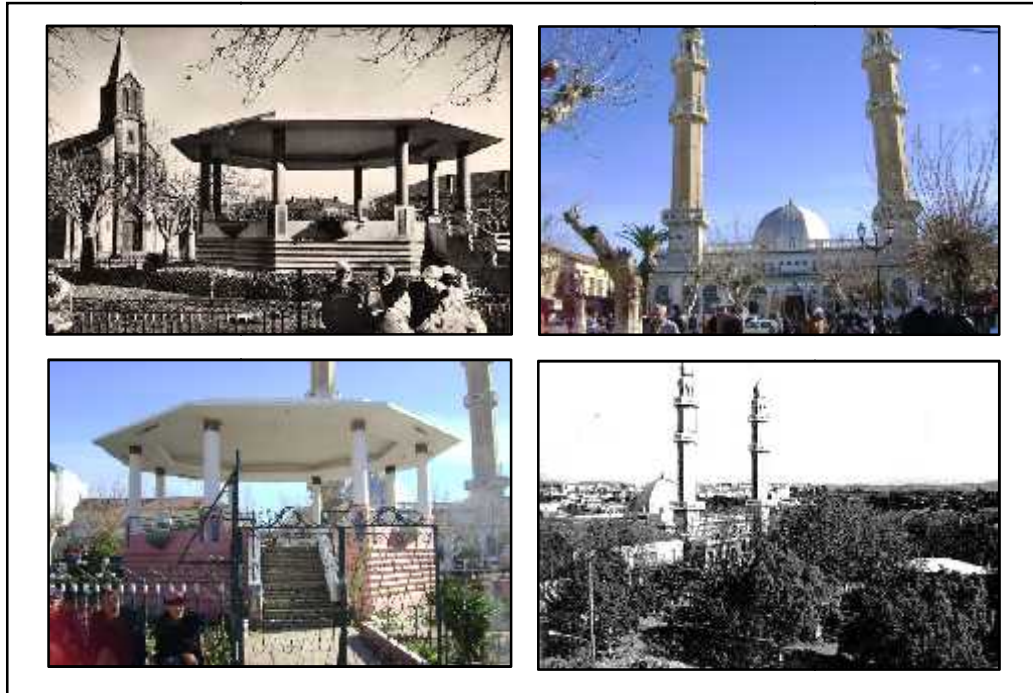


Figure 29 : photos anciennes et nouvelles de la mosquée « El-Nour » ex église de Médéa : archive, auteur.

3.2 LES HAMMAMS :

- Hammam sidi Slimane : il se situe dans le quartier indigène donnant sur la rue du Bay au niveau de la parcelle n° 1466 du cadastre de 1867, son état est dégradé a conservé son activité.



Figure 30 : vue intérieur et extérieur du Hammam Sidi Slimane
Source : auteur.

- Hamman Ben Kiare : se trouve sur la parcelle n° 965 du cadastre de 1861.il est toujours fonctionnel.
- Hamman Ben Garmite : se trouve sur la parcelle n° 682 du cadastre de 1861. Actuellement fonctionnel.

3.3 L'AQUEDUC :

Il se trouve au Nord-Ouest de la ville sa construction remonte à la période romaine, ce dernier alimentait la ville en eau potable, il fut reconstruit en 1155 par le sultan youcef ben Tachfine¹¹⁵, actuellement un seul tronçon subsiste celui à proximité de la porte des arcades, il est en mauvais état de conservation.



Figure 31 : vue actuelle sur l'aqueduc
Source : auteur.

3.4 LES EDIFICES PUBLICS :

- la mairie : située dans la rue Gambetta ou la rue pépinière dans la parcelle n° 165 du cadastre 1867, construite en 1848 dans le cadre des plans d'alignement, c'était l'Hôtel de ville. Elle devint après l'indépendance mairie de Médéa puis une bibliothèque municipale et maintenant c'est une annexe de l'APC.



Figure 32 : photo ancienne et nouvelle de la mairie
Source : archive, auteur.

¹¹⁵ TITOUCHE ALI, régénération du quartier Youcef -porte du Nador – (centre-ville Médéa), op cit. p 118

- La poste : se tiens en face la place 1^{er} Novembre, elle fut bâtie lors de la période de densification intra-muros entre 1867-1915, elle a conservé sa fonction jusqu'à aujourd'hui
- L'hôtel de ville : se trouve en face la place de la liberté donnant sur la rue Gambetta, il a été construit entre 1867-1915 lors de la densification de la ville intra-muros. Une partie à l'intérieur est dégradé l'autre elle est en ce moment habités par des familles.



Figure 33 : photo ancienne et nouvelle de l'hôtel de l'orient

Source : archive, auteur.

3.4 LES DEMEURES PRINCIPALES :

- Dar el Amir AEK : demeure désigné sous le nom de Dar el Djamila ou Dar El Bay puis Dar émir Abd-El-Kader après son passage, elle appartenait au bey Boumerzag dernier gouverneur de Médéa durant l'époque turque, Vers 1835, l'Émir Abdelkader a utilisé cette demeure comme siège politique de l'état, elle a subi plusieurs transformation lors de l'époque coloniale, Après l'occupation définitive de la ville de Médéa, en 1841, elle devint hôtel de la subdivision occupant les parcelles : 1289 ,1288 ,1290 ,1227, 1281, 1282, 1267, 1285, 1261; 1262 ,1229 , 1266, 1268, 1265, 1280, 1275 et 1214 du cadastre de 1867. A présent, cet édifice est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments et site historiques, il a été restauré en musée des arts et des traditions populaires de 2004 jusqu'en 2008.



Figure 34 : photo ancienne et nouvelle de Dar El Amir Abdelkader

Source : archive, auteur.

- Dar Amir Khaled : elle se situe au niveau de la parcelle n° 1021 sur le cadastre de 1867, elle donne sur une ruelle portant le même nom, elle est habitée par une famille Médéenne portant le nom de BEN KHAOUA.

3.5 LES RUELLES :

La ville de Médéa a subi une transformation générale au niveau de son tissu urbain par le percement de nouvelles rues et la réalisation de places et d'esplanade¹¹⁶, il reste quelque tracé de ruelles existantes à la période précoloniale, ainsi que la majeure partie du tracé coloniale.

- La rue des Frères FAKHAR un parcours historique de formation il date de la période romaine, ce parcours relie deux points importants Beb Lakouas à Beb el Berkani, cette axe est devenu un espace public de regroupement des activités commerciales et administratives. –Fig35-
- La ruelle qui relie la mosquée hanafite à la place d'armes appelé rue de la casbah dans le croquis de l'état des lieux de 1841¹¹⁷ et aussi dans le cadastre de 1867.-Fig36-
- Les deux axes perpendiculaires le cardo-decumanus qui relie la porte de Lodi à celle d'Alger et la porte Nador à celle des jardins structurant ainsi le quartier européen cet axe a été prescrit dans le plan de 1847 présenté par le service du génie.



**Figure 35 : Rue appelée
Rue des frères Fekhar
Source : auteur.**



**Figure 36 : rue qui relie
la mosquée Hanafite avec
la place d'armes
Source : auteur.**

¹¹⁶ X.MALVERTI, A.PICART,op cit, p101-102

¹¹⁷ X.MALVERTI, A.PICART,op cit, p101-102

3.6 LES PLACES :

- Place d'armes : appeler aussi place des martyrs se situe en face la maison Amir AEK. Une partie d'elle existait aussi dans la période prés coloniale. Elle représente actuellement un lieu de regroupement des activités commerciales.
- Place de la liberté : appelé aussi carrefour du cyprès sur le plan cadastrale de 1867, actuellement elle est désigné sous le nom de place de monument, elle se situe sur l'axe Nord-sud reliant la porte Nador avec la porte des jardins.
- Place de la république : dite place 1^{er} novembre, elle se situe au croisement des deux axes perpendiculaire Nord-sud et Est-Ouest.
- La place du 1^{er} mai : dite place de la halle elle se situe au côté Ouest du centre historique à l'intersection de l'axe Est-Ouest qui représente un axe historique ainsi que le parcour reliant les deux porte celle des arcades « BEB AKOUAS » et la porte de jardins « BEB EL BARKANI » .
- La place sidi sahraoui : à présent altéré, elle se situe au Sud de la ville ancienne de Médéa à côté de porte sidi sahraoui.



**Figure 37 : photos anciennes et nouvelles
des places de Médéa**
Source : Archive, auteur

4. CONCLUSION :

Nous avons présenté dans ce chapitre la ville historique de Médéa en essayant de suivre son évolution depuis l'antiquité jusqu'au temps actuel. Cette étude nous a permis de connaître le processus de formation de cette dernière ainsi que les transformations qui se sont opérées à certaine phase de l'histoire.

De ce fait, on a pu en premier lieu identifier l'ensemble des éléments qui ont persisté dans le temps et ont pu résister aux différents changements, en second lieu on est arrivé à délimiter le centre historique de la ville de Médéa qui d'après son histoire regorge de valeurs.

Cependant la conservation d'un tel patrimoine architecturale et urbanistique nécessite une politique d'intervention urbaine particulière qui nous permettra de préservé notre héritage convenablement, qui sera abordé dans le chapitre suivant.

1. INTRODUCTION :

Nous aborderons dans ce chapitre en premier lieu l'historique des interventions qu'a connu la vieille ville de Médéa, en premier lieu, lors de la période coloniale où nous mettrons l'accent sur les différentes propositions d'aménagements et les actions établies en cette époque, en second lieu, dans la période postcoloniale où nous traiterons les différents instruments d'urbanismes que ce soit l'élaboration du PDAU ou celle du POS réalisés en faveur de la ville historique. Et en fin on terminera par une lecture critique de ses différentes interventions.

2. LES DIFFERENTS PROJETS DE L'EPOQUE COLONIAL :

Dès 1842, la colonisation marque sa présence par un processus de destruction et restructuration de la ville, qui est appuyé par la loi du 04 Avril 1884 instituant le plan communal et d'alignement des bâtisses¹¹⁸. Ce plan fut l'outil principal régissant le développement des villes avant 1919. il avait comme objectif¹¹⁹ :

- Fixer les alignements et les largeurs des rues nouvelles à ouvrir.
- Les espaces publics.
- Les réserves foncières pour l'affectation des édifices publics et des monuments.
- La délimitation des servitudes militaires.
- La création des différents lotissements.

2.1 LES TROIS PROPOSITIONS : LES PLANS D'ALIGNEMENTS : ils ont été établies comme suit :

a. plan d'alignement de 1843 : la partie haute de la ville, occupé primitivement par la citadelle et par des habitations privées, sera réservée uniquement à des établissements militaires, ce quartier est séparé de la basse ville par une esplanade comprenant une rampe, le quartier civil se resserre dans la partie restante de l'ancienne ville est divisé en deux

¹¹⁸ OULEBSIR N., Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004, p64.

¹¹⁹ HAMINA LAKHDAR Youcef, ABBAS Leila, évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en algérie, revue romaine de géographie cinq continents, Été 2015, Volume 5 / Numéro 11, ISSN: 2247 – 2290, p. 108

PARTIE 2 : Identification des éléments du patrimoine architectural et urbain de la ville de Médéa.
Chapitre 2 : Projets de transformation du centre historique de Médéa.

quartiers : le quartier indigène et le quartier européen. Ce plan a été refusé par la commission administrative, la raison principale invoquée est l'emplacement non satisfaisant des portes, cette dernière demande que les portes soient placées dans l'axe des rues¹²⁰. -planche N°6-

b. plan d'alignement de 1844 : il vise à créer un quartier neuf européen en continuité de l'ancienne ville, il représente l'état des lieux d'une manière très précise, la destination de chaque maison y est notée ; européens, indigènes, équipements civils et établissements militaires...¹²¹ -planche N°6-

c. plan d'alignement de 1845 : ce plan montre la structure presque parfaite entre les deux villes, une place d'armes a été régularisée au centre de l'ancienne ville au de la quelle sont situés les équipements indigènes, la création des deux axes perpendiculaire structurant de la ville, l'église est construite sur la nouvelle place du quartier européen. La création d'une grande avenue séparent les deux quartiers est repoussée par les membres de la commission administrative pour laisser place à une esplanade plantée, sur laquelle est construite le rampe d'accès au réduit.¹²² -planche N°6-

Pendant ces trois ans, les colons ont présentés des plans d'aménagements de la ville afin de créer la dualité entre les indigènes et les européens, par rapport à des raisons militaires, tout en introduisant les critères de la ville européenne.

2.2 CREATION DU QUARTIER EUROPEEN ET RESTRUCTURATION INTERNE DE LA CASBAH 1840-1850 :

Ce dernier plan a constitué à la proposition définitive de restructuration et de développement de la ville, il a été approuvé en 1848, le nouveau quartier européen se structure d'une voie nord-sud, le long de laquelle est située la place l'église, la mairie, les écoles et le presbytère. La nouvelle enceinte va épouser la forme topographique du plateau occupé et l'ancienne enceinte est suggérée par le mur façade au long du côté ouest de l'axe nord-sud¹²³.

¹²⁰ X.MALVERTI, A.PICART,op cit,p100

¹²¹ Idem.

¹²² Ibidem

¹²³ Texte de la sous-préfecture de Médéah, archive du génie, transformation des villes pré-coloniales , Algérie 1830-1880.

3. LES ORIENTATIONS DES INSTRUMENTS DE L'EPOQUE POSTCOLONIAL SUR LE CENTRE HISTORIQUE :

Vers les années 80, on assiste à la mise en place d'une planification urbaine dans l'élaboration des premiers plans de développement « PUD¹²⁴ -1981 » (plan d'urbanisme directeur) mais ce dernier n'a pas pris en charge les centres historiques car il prévoyait des extensions en extramuros.

Dès le début des années 90, l'Algérie est passée d'un urbanisme d'ordre général vers un urbanisme de détails en supprimant le PUD et en promulguant deux décrets qui sont le décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU et le contenu des documents y afférant ainsi que le décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du POS¹²⁵.

3.1 LE PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISE DE MEDEA :

En 1997, la ville de Médéa s'est dotée d'un PDAU comme nouvel outil de gestion et de contrôle du développement urbain sachant qu'il a été révisé en janvier 2007¹²⁶, les objectifs fondamentaux de ce plan sont :

- De contenir tous les programmes d'aménagement à cours, moyen et long terme dans le périmètre d'urbanisation actuel.
- D'identifier l'ensemble des vides urbains engendrés par la croissance fragmentaire et les attribuer au secteur à urbaniser(SAU) et le secteur d'urbanisation future (SUF).

Le programme d'aménagement repose sur deux actions prioritaires :

- L'action de restructuration, de rénovation et de réhabilitation urbaine dans le secteur déjà urbanisé et achevé (centre-ville de MEDEA et noyau du village coloniale DAMIETTE).

¹²⁴ Le P.U.D. est l'instrument de la politique de développement et d'aménagement de l'espace socio-physique et la traduction spatiale des dispositions d'organisation et de structuration.

¹²⁵ HAMMA Walid, Intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils Le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université Abou Bakr Belkaïd – Tlemcen, juillet 2011

¹²⁶ Révision du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Médéa, édition finale URBAB Médéa. janvier 2007.

- L'action de densification par la projection du programme d'aménagement du PDAU en nature d'équipement et d'habitat dans les différentes poches constituant le nouveau réservoir des disponibilités foncières¹²⁷.

Ce programme a été mis en place suite à une opération de découpage du territoire de la ville en POS, Dans ce découpage la partie historique de la ville a fait partie intégrante dans l'aménagement du PDAU, actuellement elle occupe le POS21.

3.2 PRESENTATION DU POS N° 21¹²⁸:

Le POS21 définit la zone d'étude dans le noyau historique et ses premières extensions. Il est divisé en trois zones :

Zone 1 : Tracé moins régulier obéissant beaucoup plus à un schéma radio concentrique autour d'un espace central (marché, place). cette zone se situe au niveau de la médina turque.

Zone 2 : Tracé régulier en damier caractérisant le centre colonial

Zone 3 : irrégulier et non ramifiée au niveau de la partie urbanisée datant d'après l'indépendance.

a) PROBLEMATIQUES POSEES PAR LE POS:

- La dégradation du bâti au niveau de la médina turque.
- Poche vide au niveau du quartier de sidi sahraoui.
- Problèmes d'accessibilité :
- La circulation dense due à plusieurs facteurs.

b) PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET DE STRUCTURATION DU POS :

les principes les plus importants retenus sont :

- La marginalisation de la médina doit s'éliminer progressivement par l'adoption d'un programme d'action riche et diversifié concernant la réaffectation au sol.
- Les choix des activités découlent de l'évaluation des activités déjà existantes.

¹²⁷ Document écrit du P.D.A.U phase 3 URBAB 2005

¹²⁸ Document écrit du POS, avril 2002 ; URBAB Blida.

- Une attention particulière doit être prêtée pour la vocation culturelle par l'encouragement des activités culturelles et le soutien de production du commerce et des services.

4. LECTURE CRITIQUE DES DIFFERENTS INTERVENTIONS SUR LE CENTRE HISTORIQUE :

En matière d'intervention sur la vieille ville de Médéa, à l'époque coloniale, les français ont bouleversé le noyau historique par leurs destructions, percées, alignements et transformations en implantant de nouveaux espaces, comme le cas pour la partie haute de la ville de Médéa (la citadelle) ou il l'on complètement démolie afin de créer a sa place un établissement militaire, sans compter le nombre d'édifices qui ont subi le changement d'affectation ainsi que certains dénaturation au niveau de leurs façade lors des alignements.

Par contre ses interventions n'ont pas mis à l'écart le tracé urbain de la ville médiévale, mais ils ont fait en sorte qu'il y'est une continuité entre les deux quartiers (arabe et européen) bien qu'elle soit juste structurelle.

A l'époque postcoloniale, les 1^{er}s instruments d'urbanisme tels que le PUD avait considéré le centre historique comme une zone neutre et s'est intéressé au nouveau centre-ville prévu dans les ZHUN¹²⁹, ce n'est qu'après les années 90 que la prise de conscience de centre historique a pris lieu par l'élaboration des études qui ont fait l'objet d'un Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU, ainsi qu'on utilisant le document POS comme instrument de planification urbaine, mais sa concrétisation s'est soldée que par quelque travaux de restauration et de réhabilitation isolés tels que : dar Amir AEK , le minaret de djamaa Ahmar et mausolée de Sidi Berkani, ainsi que la Tour de guet.

Cependant, les deux entités cité par le POS²¹, l'une qui est « la médina turque » et l'autre « centre colonial » sont deux entités constituant une partie historique chargée de valeurs architecturales et urbaines exceptionnelles, des valeurs qui sont en voie d'altération et qui méritent d'être traité de manière différente et peuvent être conservées en tant que témoignages historiques et culturels à transmettre aux générations futures.

¹²⁹ TITOUCHE ALI, op.cit., p141.

PARTIE 2 : Identification des éléments du patrimoine architectural et urbain de la ville de Médéa.

Conclusion

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

La ville historique de Médéa présente un patrimoine architectural remarquable chaque civilisation a laissé son empreinte qui est restée témoin durant des siècles, ce patrimoine se devise en deux, celui de l'époque précoloniale (médiéval et turque) et celui de l'époque coloniale ou chacun présente ses caractéristiques.

Les différentes interventions faite sur le patrimoine architectural et urbain, quelles soit à l'époque coloniale ou postcoloniale ont causé la transformation du tissu d'une part et son altération plus tard. L'établissement de l'instrument de planification urbaine qui est le POS21 en 2002, incluant toute ses actions et ses principes d'aménagements, reste insuffisant pour la sauvegarde de ce patrimoine.

le centre historique de la ville de Médéa ne cesse de subir les faits d'abandons et de décadences, ses monuments et sites historiques sont menacés de disparition, faute de prise en charge, sachant qu'elle a fait l'objet de nombreux projet d'études dans la perspective de son classement comme patrimoine national d'où un projet de classification de ce centre a été initié en 2014¹³⁰ et que d'après la Direction de Patrimoine au Ministère de la Culture, le classement de secteurs sauvegardé est en instance de publication depuis juin 2016, aussi selon le BET chargé de l'élaboration de plan de sauvegarde la 1er phase d'étude de P.P.S.M.V.S.S, a été approuvée, et les phases de réglementation restantes sont en cours d'élaboration .

¹³⁰ Vieille ville de Médéa : un plan d'action pour préserver l'ancien noyau urbain, le courrier l'information au quotidien d'Algérie, 15 janvier 2016 (en ligne) disponible sur : <http://lecourrier-dalgerie.com/2016/01/15/page/2/> .voir annexe N°7

CONCLUSION GENERALE

- **CONCLUSION GENERALE :**

Le concept de patrimoine qui dans son sens primitif désignait un héritage transmis d'une génération à l'autre, a subi une redéfinition et une requalification constante jusqu'à nos jours, à présent il couvre un vaste ensemble de trésors en dépassant le cadre des simples monuments historique isolés « patrimoine architectural », pour comprendre l'ensemble tissulaire dans lequel ils s'inscrivent « patrimoine urbain ».

Cependant son évolution est devenue un intérêt mondial d'où la création de multiples organisations afin de sauvegarder ce patrimoine menacé par l'ignorance, la vétusté, par la dégradation sous toutes ses formes et par l'abandon.

En effet, la notion même du patrimoine urbain a connu une évolution progressive à travers plusieurs tendances, et un développement des doctrines concernant sa conservation et sa sauvegarde par l'élaboration des outils et instruments de sauvegarde.

Par ailleurs, les deux exemples étranger et national, pris comme référence en matière d'intervention sur le patrimoine urbain sont. Celui de l'expérience française choisie par rapport au fait qu'il soit un pays sensible à la question patrimoniale aussi du fait qu'il constitue une référence de premier ordre pour l'Algérie en matière de prise en charge du patrimoine, car la législation algérienne depuis l'indépendance a été reprise en majorité de la législation française, adapté au contexte et à la souveraineté algérienne. Ainsi que celui de l'expérience algérienne, ces deux exemples nous ont permis d'une part de comprendre les multiples facteurs qui ont joué un grand rôle dans la sauvegarde des tissus historiques : la collaboration et la sensibilisation sociale, locale et le travail en synergie à côté des habitants, ainsi que la multitude d'outils d'interventions ayant une réglementation spécifique à chaque cas. D'autre part, de faire ressortir les insuffisances aux niveaux de la législation algérienne et de connaître la réalité des villes historiques algérienne.

Enfin, nous avons présenté l'historique du développement de ville de Médéa qui illustre les transformations urbaine et architecturales, à l'aide de la superposition de différents plans de différentes dates, cette démarche nous a permis de reconnaître l'étendue de la ville historique de Médéa ainsi que l'identification des éléments persistants du patrimoine architectural et urbain. Nous avons aussi étudiés les projets de transformations élaborés au niveau du centre historique dans les deux périodes colonial et postcolonial en faisant une lecture comparative entre ces deux interventions nous avons conclu que : l'usage des instruments de planification urbaine tel que le POS et le PDAU qui sont des documents d'orientation générale ne suffisent pas pour la préservation et la valorisation des centres

historiques ils sont jugés inadaptés ou du moins incomplet dans le cas de l'intervention au niveau d'un centre historique.

En ce qui concerne la préservation et la sauvegarde du centre historique de Médéa, à travers l'élaboration d'un Plan Permanent de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés, nous remarquons que cette action a été entreprise tardivement par rapport à la promulgation de la loi 98-04. Ce n'est qu'en 2014¹³¹ que le projet de classification du site a été initié, et que d'après la Direction de Patrimoine au Ministère de la Culture, le classement de secteurs sauvegardé est en instance de publication depuis juin 2016, aussi selon le BET chargé de l'élaboration de plan de sauvegarde la 1er phase d'étude de P.P.S.M.V.S.S, de Médéa a été approuvée, et la 3ème phase de réglementation est en cours d'élaboration. En revanche depuis l'élaboration de cet acte, les résultats ne sont pas encore visible et la vieille ville de Médéa ne cesse de subir, du faits d'abandons, une décadence, ainsi qu'une dégradation de ses édifices qui reste inconnues mais qui regorgent de valeurs.

Ceci nous conduit à confirmer notre hypothèse de départ, qui dit que *la ville historique de Médéa nécessite une intervention sur son patrimoine urbain qui doit être délimiter et sur son patrimoine architecturale qui doit être identifié, reconnue et valoriser, en impliquant tous des auteurs et usant de tous les outils efficaces.*

Pour cela des recommandations sont évoquées comme suit :

- L'ordonnance des méthodes de décentralisation et de concertation globale comme a été le cas dans l'expérience française.
- Le travail en synergie avec les habitants, leur participation est un élément essentiel.
- L'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention bien structurée l'aide d'outils efficaces en matière de législations et instruments d'urbanismes spécifique a chaque état, comme le cas de ZPPAUP de vieux Lyon.
- formation d'un personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc...
- Mettre en position une solution pour les sources de financement des projets de sauvegarde.
- Encouragement de l'auto-réhabilitation en offrant des aides financières.

¹³¹BOUABDELLAH, plan permanent de sauvegarde de la vieille ville de Médéa, Aps-Centre-Infos, mardi, 11 février 2014, article en ligne (http://www.blida-aps.dz/spip.php?page=imprimer&id_article=8311) , annexe N°

BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES :

- **ANDRE** Ravereau, La Casbah d'Alger, et le site créa la ville. Ed. Sindbad. Paris.
- **BERARD** Victor, Indicateur général de l'Algérie ou Description géographique, historique et statistique de toutes les localités comprise dans les trois provinces, 2eme Edition totalement refondu, Paris 1858
- **CORTES** Léon. Monographie de la commune de Médéa, 1909.
- **CHOAY** Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.
- **CHEVALIER J.** et **PEYON J.P.**, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.
- **EL- DJELLALI** Abdelrahemen, Tarikh el-moudoun el-thalath , el-djazair , el-Media , Miliana, (histoire des trois ville Alger, Medea, Miliana) Alger 1972.
- **SHAW.** Voyage dans la régence d'Alger, ou Description géographique, physique, philologique, etc. de cet état, par le Dr. Shaw. Traduit de l'anglais par Mac Carthy, 1830.
- **MERCIER** Ernest, l'Algérie en 1880, paris Challamel Aîné, éditeur, librairie algérienne et coloniale 5 rue Jacob, 1880.
- **MINISTERE DE LA GUERRE**, Tableau de la situation des établissements français dans l'algérie en 1840. Paris. imprimerie royale .décembre 1841.
- **HENRI .M.** Fabre, Souvenirs militaires d'Afrique, Paris 1861, 234 p
- **GZELL** Stéphane, atlas archéologique de l'Algérie.
- **MALVERTI.** Xavier, **PICART .**Aleth , la lecture des villes et le savoir des ingénieurs du Génie, document de recherche, Ministère de l'équipement, Paris, janvier 1990.
- **OULEBSIR** Nabila, les usages du patrimoine Monument musée et politique coloniale en Algérie (1830-1930)
- **RENÉ DE SAINT-FÉLIX**, le voyage de s. m. l'empereur napoléon iii en Algérie, Paris 1865
- **ROZET.** M. voyage dans la régence d'Alger, ou description du pays occupé par l'armée française en Afrique. Paris 1833
- **SALAMA** Pierre, Les Voies romaines de l'Afrique du Nord. (Gouvernement Général de l'Algérie, Missions Archéologiques.) Alger, 1951. 143p
- L'Afrique de Marmol tome II, de la traduction de Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt... avec l'Histoire des chérifs, traduite de l'espagnol de Diego Torres par le duc d'Angoulême le père, revue et retouchée par P. R. A. [Pierre Richelet]. 1667.
- **Kamel** Malika, Médéa, berceau de la civilisation et hymne à l'authenticité, Un ouvrage promotionnel, édité par la wilaya de Médéa. 01/01/2006
- Onésime reclus Algérie et Tunisie, ouvrage illustré de 171 gravures, Paris librairie hachette, boulevard Saint-Germain, 1909.
- Extrait du spectateur militaire, Notes sur le théâtre des opérations militaires dans le centre de l'Algérie, 15avril 1840.
بو عبيد البكري المسالك والممالك بتحقيق أدريان فان ليوفن : الدار العربية للكتاب . 1002 صفحة في جزئين -
المدينة بين القديم و الحديث , لشعبية الجيش 2007, رقم الايداع 2007-441-2007 , 978-9947-24-112-7

2. REVUES ET ARTICLES:

- **HAMINA** Youcef Lakhdar, **ABBAS** Leila, évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en algérie, brevue romaine de géographie cinq continents, Été 2015, Volume 5 / Numéro 11, ISSN: 2247 – 2290, p. 104-129
- nisme en Algérie. D'une rive à l'autre (1830-1962)
- Revue africaine : journal des travaux de la Société historique algérienne, 19e article, voire de n 34 à n 51, 9e Année. N°52. JUILLET 1963.

BIBLIOGRAPHIE :

- revue africaine : notice sur l'histoire et l'administration du beylik du titteri (par Federman et au Capitaine) 1865 et 1867 le Bey Mohamed Ad-Dabbah 1873
- **MALVERTI**. Xavier, revue du monde musulman de la méditerranée n 73-74 paris 1996.
- **PICART**. Aleth, Revue du monde musulman et de la Méditerranée, Architecture et urbanisme en Algérie. D'une rive à l'autre (1830-1962)
- <https://insaniyat.revues.org>

3. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALE :

- Charte d'Athènes 1931 pour la restauration des monuments historiques.
- Textes fondamentaux de la Convention du patrimoine mondial de 1972, Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Edition 2005
- Charte européenne du patrimoine architectural Amsterdam 1975.
- La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Nairobi du 26 octobre au 30 novembre 1976 en sa dix-neuvième session,
- La charte de Burra pour la conservation DE LIEUX ET DES BIENS patrimoniaux de la valeur culturelle adoptée le 19 août 1979 par Australie ICOMOS.
- Textes fondamentaux de la Convention du patrimoine mondial de 1972, EDITION 2005. Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe 1985.
- la conservation des villes anciennes en tant qu'éléments du patrimoine culturel envisagée dans le contexte de l'urbanisation moderne, 146^e session, PARIS, le 12 mai 1995.
- Chartes internationales sur la conservation et la restauration, ICOMOS.
- Convention de 2001 pour le patrimoine culturel subaquatique
- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- vivre ensemble dans le vieux Lyon, une Charte pour valoriser l'occupation de l'espace public 8/12/03.

4. RAPPORT ET INSTRUMENTS D'URBANISME:

- Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
- la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, chapitre III.
- Législation algérienne (www.joradp.dz) .
- Législation française (www.legifrance.gouv.fr)
- ville de Lyon Z.P.P.A.U.P. des pentes de la croix rousse règlement révision n°1.
- Document d'URBAB, pos21, élaboré en avril 2002
- Document d'URBAB Révision PDAU Médéa 2015
- Document d'URBAB PDAU Médéa 1997

5. ARTICLES :

- **Bureau de l'UNESCO**, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain, Enjeux, diagnostics et recommandations, Rabat 2004.
- Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant- fiche enseignant: « La notion de patrimoine ». - 14700 Falaise.
- **HAMMOUNI** .Zakia, Vie des villes, Dossier : L'urgence de se réapproprier notre patrimoine.
- **GUERROUJ** Taoufik, La question du patrimoine urbain et architectural en Algérie Revue algérienne d'anthropologie et de science humaine.(<https://insaniyat.revues.org>)
- **GUERIN** René, architecte-urbaniste, document de référence, Renfort institutionnel et légal Atelier "Réhabilitation des villes et quartiers historiques", Rabat, Maroc, 8 & 9 décembre 2009-10-27.

BIBLIOGRAPHIE :

- **LESBET** Djaffar, Relance effective et efficace sauvegarde de la Casbah d'Alger, the European Journal of Planning
- **PLANCHET** Pascal, Professeur de droit à l'Université Lumière Lyon 2, Colloque 'Une nouvelle gouvernance pour la gestion du patrimoine architectural et paysager français : des ZPPAUP aux AVAP du GrenelleII' - Université d'Angers - Faculté de droit (Centre Jean Bodin) - 10 et 11 février 2011- Actes sous la direction d'Arnaud de LAJARTRE, maître de conférences en droit public.

6. LES THESES ET MEMOIRES :

- **BENSEDDIK SOUKI HABIBA**, la valorisation des monuments historiques en Algérie le cas du palais de l'agha a Ferdjioua, mémoire de magistère, université mentouri, Constantine, Juin 2012, 250p
- **BOUSSERAK** Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000, 160p
- **BOUANANE** Kentouche Nassira, le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire pour l'obtention du diplôme de magister, Université Mentouri, Constantine, 2008, 247 p
- **CHOUQUET** Marine, les périmètres patrimoniaux, master II Droit de l'urbanisme, de la construction et de l'immobilier, université Montesquieu – Bordeaux IV.91p
- **DELAYER** Maxime, des sites historiques inscrits par l'Unesco et leurs politiques patrimoniales l'exemple de Porto, de Lyon et de Vérone, thèse pour obtention de doctorat en Géographie et Aménagement de l'Université de Lyon, octobre 2007
- **FOUKROUN** Madina, Un dispositif de la gestion urbaine du patrimoine bâti ancien non classé cas de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger, mémoire de magistère, EPAU, juin 2012.
- **HAMMA** Walid, Intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils Le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université Abou Bakr Belkaïd – Tlemcen, juillet 2011, 173p
- **KORTEBY** Manel, requalification de la porte des arcades –Médéa-, projet de fin d'étude pour l'obtention de diplôme d'état d'architecture, université Saad Dahleb de Blida ; institut d'architecture, juin 2002
- **MERRAD** Djamel, Evaluation de la qualité environnementale dans le secteur sauvegardé Cas d'étude « casbah d'Alger », mémoire de magistère laboratoire « architecture et environnement », EPAU, Alger, avril 2012
- **TITOUCHE** Ali, régénération du quartier Youcef -porte du Nador – (centre-ville Médéa) mémoire de magistère, EPAU, octobre 2002, 180p

7. SITES INTERNET :

- Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz
- http://www.titteri.org/v_medea.htm
- http://alger-roi.fr/Alger/titteri/titteri_des_francais.htm
- <http://www.djazairess.com/ouarsenis/1232>
- <file:///D:/C3%A9tudes/M2/m%C3%A9moire%20de%20recherche/%D9%85%D8%B1%D9%8A%D9%86%D9%8A%D9%88%D9%86%20-%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B9%D8%B1%D9%81%D8%A9.html>
- http://khatab38.blogspot.com/2010/03/blog-post_3861.html
- <http://www.islamport.com/>
- <http://www.cantal.gouv.fr/de-la-zppaup-a-l-avap-a2490.html>

ANNEXES

26/11/2017

Boîte à outils : PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE DE LA VIEILLE VILLE DE MEDEA

[Aps-Centre-Infos](#)

<http://localhost/aps-ouest/spip.php?article8311>



PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE DE LA VIEILLE VILLE DE MEDEA

mardi, 11 février 2014 / Bouabdellah

MEDEA - Un projet d'étude portant élaboration d'un plan permanent de sauvegarde de la vieille ville de Médéa, dont le premier noyau a été érigé pendant la période ottomane, sera lancé "prochainement", a-t-on appris mardi auprès de la direction locale de la culture.

Un avis d'appel d'offre a été lancé, au mois de janvier dernier, en vue de la sélection du bureau d'étude qui se chargera de l'élaboration de ce plan, ainsi que les actions à préconiser pour préserver et protéger des pans importants de ce patrimoine local, a indiqué à l'APS le directeur de la culture, Miloud Belheniche.

Ce plan permettra de délimiter, selon ce responsable, les zones susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration, notamment les habitations ou monuments ayant une valeur historique, l'identification des sites à sauvegarder et à dresser un inventaire des constructions, en état de délabrement avancé, devant être démolies, a-t-il expliqué. Il est attendu de ce plan permanent, la mise en valeur des sites et monuments historiques, situés à l'intérieur et aux alentours de la vieille ville, "sous exploités", à ce jour, sur le plan touristique et patrimonial, a fait observer ce responsable.

La vieille ville de Médéa, dont l'édification remonte au 16ème siècle du calendrier grégorien, regorge de monuments et sites historiques, menacés de disparition, faute de prise en charge. Des opérations de restauration limitées ont été engagées au cours des dernières années sur certains sites, tels que la maison de l'Emir Abdelakader, transformée, par la suite, en musée des arts et des traditions populaires, le mausolée de Cheikh "El-Berkani", adjoint de l'Emir, ainsi que le minaret de "Djaama Lahmar", l'un des saints patrons de la ville.

Cependant, plusieurs sites, de grande valeur historique, n'ont pu bénéficier du même traitement, en l'absence d'un plan de sauvegarde qui définit les actions à entreprendre.

Parmi ces sites, il est cité notamment l'aqueduc de "Bab-Lakouas", un ouvrage hydraulique, datant de l'époque romaine, le mausolée de "Sidi-Sahraoui", un autre saint patron, dont l'état nécessite une restauration rapide, eu égard à son état de vétusté actuel, la demeure de l'Emir Khaled, ainsi que plusieurs autres lieux chargés d'histoire.

Annexe N°7 : Vieille ville de Médéa : un plan d'action pour préserver l'ancien noyau urbain, le courrier l'information au quotidien d'Algérie, 15 janvier 2016:

Source : internet

Vieille ville de Médéa : un plan d'action pour préserver l'ancien noyau urbain

Un plan d'action pour la préservation de l'ancien noyau urbain de la ville de Médéa, qui renferme des constructions datant des époques romaine et ottomane, est en préparation, en vue de son exécution «prochaine » dans le cadre d'une vaste opération de sauvegarde du patrimoine local. Ce plan de préservation prévoit, selon les services de la wilaya, une série d'actions devant permettre de sauvegarder les principaux vestiges et édifices, encore en l'état, érigés pendant l'occupation romaine ou durant la présence ottomane dans la région, en sus de bâtisses formant l'ossature de ce noyau urbain, qui menace ruine. La première action projetée à la faveur de cette opération consiste en la réfection et la réhabilitation des constructions qui ont une valeur historique et méritent, à cet égard, une prise en charge susceptible de les mettre en valeur, a-t-on indiqué. Il est prévu, en outre, la modernisation de l'ensemble des réseaux divers, dont certains datent de l'époque coloniale, pour préserver les fondements des constructions existantes et éviter, à l'avenir, des travaux pouvant présenter un risque sur le site ciblé par cette opération, a ajouté la même source.

Les dispositions d'exécution de ce plan de préservation ont été examinées lors d'une récente rencontre tenue récemment et présidée par le wali, Mostefa Layadi, notamment le volet relatif au financement de cette opération, qui se fera sous forme de montage financier impliquant les collectivités locales et d'autres secteurs concernés, ainsi que les conditions d'intervention sur le site et la nature des travaux à entreprendre, a-t-on encore signalé.

Procédure de classement finalisée

L'ancien noyau urbain de la ville de Médéa, que les habitants désignent sous le nom de Sor'a (le nombril), a fait l'objet de nombreux projets d'étude, dans la perspective de son classement comme patrimoine national ou, à défaut, l'élaboration d'un plan de sauvegarde.

Un projet de classification du site a été initié, en 2014, par la direction de la culture et n'attend que son approbation par la tutelle, selon le chef du service chargé du patrimoine au niveau de cette direction.

Une étude historique du tissu urbain à classer, ainsi que des travaux d'analyses des différents styles architecturaux qui composent ce site et de récolte de données historiques et documentaires inhérentes à ce noyau ont été réalisés dans cette optique par la direction de la culture, a fait savoir Mohamed Merbouche. La classification de ce noyau devrait permettre, d'après ce responsable, de passer à une autre étape, celle de l'élaboration d'un plan permanent de sauvegarde.

La vieille ville de Médéa regorge, pour rappel, de monuments et sites historiques menacés de disparition faute de prise en charge.

Des opérations de restauration limitées ont été engagées au cours des dernières années sur certains sites, tels que la maison de l'Emir Abdelakader, transformée, par la suite, en musée des arts et des traditions populaires, le mausolée de Cheikh El-Berkani, adjoint de l'Emir, ainsi que le minaret de Djamaâ Lahmar, l'un des saints patrons de la ville.

Cependant, plusieurs sites de grande valeur historique n'ont pu bénéficier du même traitement, faute d'un plan de sauvegarde qui permettrait de valoriser ce patrimoine.

Parmi ces sites figurent l'aqueduc de Bab-Lakouas, un ouvrage hydraulique datant de l'époque romaine, le mausolée de Sidi-Sahraoui, un autre saint patron de la ville, dont l'état nécessite une restauration rapide eu égard à son état de vétusté, la demeure de l'Emir Khaled et celle de son neveu.